

HYDRO ONE LIMITED RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés, le rapport de gestion et l'information financière y afférente ont été préparés par la direction de Hydro One Limited (« Hydro One » ou la « société »). La direction est responsable de l'intégrité, de l'uniformité et de la fiabilité de toutes les informations présentées. Les états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis et en vertu des lois sur les valeurs mobilières pertinentes. Le rapport de gestion a été préparé conformément au Règlement 51-102.

La préparation des états financiers consolidés et du rapport de gestion comporte l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui font appel au jugement de la direction, particulièrement lorsque les opérations ayant une incidence sur la période comptable considérée ne peuvent être déterminées avec certitude que plus tard. Les estimations et les hypothèses sont fondées sur l'expérience, la conjoncture actuelle et diverses autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances, à la suite d'une analyse critique des principales conventions comptables utilisées par la société comme il est décrit à la note 2 afférente aux états financiers consolidés. La préparation des états financiers consolidés et du rapport de gestion inclut la prise en compte des informations portant sur l'incidence prévue d'événements et d'opérations futurs. Le rapport de gestion fournit également des informations sur la situation de trésorerie et sur les sources de financement, sur les tendances en matière d'exploitation, sur les risques et sur les incertitudes. Les résultats réels futurs peuvent différer de manière importante de l'évaluation actuelle de ces informations, parce que les événements et les circonstances futurs peuvent différer des prévisions. Les états financiers consolidés et le rapport de gestion ont été établis adéquatement dans les limites raisonnables de l'importance relative et selon les informations disponibles en date du 9 février 2017.

La mise en place et le maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière incombent à la direction de la société. Pour s'acquitter de sa responsabilité à l'égard de la fiabilité de l'information financière, la direction maintient un système exhaustif de contrôle interne et assure un service d'audit interne sur lesquels elle s'appuie. Le système de contrôle interne comprend une politique écrite de conduite de la société, la mise en œuvre d'un cadre de gestion des risques, la séparation des tâches et la délégation des pouvoirs, et des conventions comptables judicieuses qui font l'objet d'examen réguliers. Cette structure vise à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des informations fiables sont disponibles en temps opportun. En outre, la direction a évalué la conception et l'efficacité du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société en fonction des critères énoncés dans le document intitulé « Internal Control – Integrated Framework (2013) » publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. En se fondant sur cette évaluation, la direction a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière maintenu par la société était efficace au 31 décembre 2016. L'efficacité de ces contrôles internes est présentée au besoin au comité d'audit du conseil d'administration de Hydro One.

Les états financiers consolidés ont été audités par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeurs externes indépendants nommés par les actionnaires de la société. La responsabilité des auditeurs externes consiste à exprimer une opinion sur la présentation fidèle des états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis. Le rapport des auditeurs indépendants fait état de la portée de leur examen et de leur opinion.

Le conseil d'administration de Hydro One, par l'intermédiaire de son comité d'audit, est tenu de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le comité d'audit de Hydro One se réunit périodiquement avec la direction, ainsi qu'avec les auditeurs internes et les auditeurs externes afin de s'assurer que tous s'acquittent de leurs responsabilités respectives et de passer en revue les états financiers consolidés avant de recommander leur approbation par le conseil d'administration. Les auditeurs externes ont eu librement et directement accès au comité d'audit, en présence ou en l'absence de la direction, pour discuter des constatations découlant de leur audit, le cas échéant.

Le président et chef de la direction ainsi que le chef des finances ont produit les attestations portant sur les états financiers consolidés annuels et le rapport de gestion annuel de Hydro One, sur les contrôles et procédures de communication de l'information connexes, ainsi que sur la conception et l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière connexes.

Au nom de la direction de Hydro One,

Le président et chef de la direction,



Mayo Schmidt

Le chef des finances,



Michael Vels

HYDRO ONE LIMITED RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de Hydro One Limited

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Hydro One Limited qui comprennent les bilans consolidés au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015, les états consolidés des résultats et du résultat étendu, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de Hydro One Limited au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015 ainsi que de ses résultats d'exploitation consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis.

KPMG s.r.l. / SENCRL

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 9 février 2017

HYDRO ONE LIMITED
ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT ÉTENDU
Pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	2016	2015
Produits		
Distribution (y compris de produits tirés des opérations entre apparentés de 160 \$; 159 \$ en 2015) (note 26)	4 915	4 949
Transport (y compris des produits tirés des opérations entre apparentés de 1 553 \$; 1 554 \$ en 2015) (note 26)	1 584	1 536
Autres	53	53
	6 552	6 538
Charges		
Achats d'électricité (y compris des coûts liés aux opérations entre apparentés de 2 103 \$; 2 335 \$ en 2015) (note 26)	3 427	3 450
Exploitation, entretien et administration (note 26)	1 069	1 135
Amortissement (note 5)	778	759
	5 274	5 344
Bénéfice avant les charges de financement et les impôts sur le bénéfice	1 278	1 194
Charges de financement (note 6)	393	376
Bénéfice avant les impôts sur le bénéfice	885	818
Impôts sur le bénéfice (notes 7, 26)	139	105
Bénéfice net	746	713
Autres éléments du résultat étendu	—	1
Résultat étendu	746	714
Bénéfice net attribuable à ce qui suit :		
Participation sans contrôle (note 25)	6	10
Actionnaires privilégiés	19	13
Actionnaires ordinaires	721	690
	746	713
Résultat étendu attribuable à ce qui suit :		
Participation sans contrôle (note 25)	6	10
Actionnaires privilégiés	19	13
Actionnaires ordinaires	721	691
	746	714
Bénéfice par action ordinaire (note 23)		
De base	1,21 \$	1,39 \$
Dilué	1,21 \$	1,39 \$
Dividendes déclarés par action ordinaire (note 22)	0,97 \$	1,83 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

HYDRO ONE LIMITED
BILANS CONSOLIDÉS
Aux 31 décembre 2016 et 2015

31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2016	2015
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	50	94
Débiteurs (note 8)	838	776
Montants à recevoir d'apparentés (note 26)	158	191
Autres actifs à court terme (note 9)	102	105
	1 148	1 166
Immobilisations corporelles (note 10)	19 140	17 968
Autres actifs à long terme		
Actifs réglementaires (note 12)	3 145	3 015
Actifs d'impôts différés (note 7)	1 235	1 636
Actifs incorporels (note 11)	349	336
Écart d'acquisition (note 4)	327	163
Autres actifs	7	10
	5 063	5 160
Total de l'actif	25 351	24 294
Passif		
Passif à court terme		
Billets à court terme à payer (note 15)	469	1 491
Tranche échéant à moins de un an de la dette à long terme (note 15)	602	500
Créditeurs et autres passifs à court terme (note 13)	945	868
Montants à payer à des apparentés (note 26)	147	138
	2 163	2 997
Passif à long terme		
Dette à long terme (y compris une tranche de 548 \$ évaluée à la juste valeur; 51 \$ en 2015) (notes 15, 16)	10 078	8 207
Passifs réglementaires (note 12)	209	236
Passifs d'impôts différés (note 7)	60	207
Autres passifs à long terme (note 14)	2 752	2 723
	13 099	11 373
Total du passif	15 262	14 370
<i>Engagements et éventualités (notes 28, 29)</i>		
<i>Événements postérieurs à la date du bilan (note 31)</i>		
Participation sans contrôle assujettie à un droit de rachat (note 25)	22	23
Capitaux propres		
Actions ordinaires (notes 21,22)	5 623	5 623
Actions privilégiées (notes 21,22)	418	418
Capital d'apport supplémentaire (note 24)	34	10
Bénéfices non répartis	3 950	3 806
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(8)	(8)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Hydro One	10 017	9 849
Participation sans contrôle (note 25)	50	52
Total des capitaux propres	10 067	9 901
	25 351	24 294

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration,



David Denison
Président du conseil d'administration



Philip Orsino
Président du comité d'audit

HYDRO ONE LIMITED
ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
Pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

Exercice clos le 31 décembre 2016 (en millions de dollars canadiens)	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Capital d'apport supplémentaire	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Hydro One	Participation sans contrôle (note 25)	Total des capitaux propres
1 ^{er} janvier 2016	5 623	418	10	3 806	(8)	9 849	52	9 901
Bénéfice net	—	—	—	740	—	740	4	744
Autres éléments du résultat étendu	—	—	—	—	—	—	—	—
Distributions à la participation sans contrôle	—	—	—	—	—	—	(6)	(6)
Dividendes sur les actions privilégiées	—	—	—	(19)	—	(19)	—	(19)
Dividendes sur les actions ordinaires	—	—	—	(577)	—	(577)	—	(577)
Rémunération à base d'actions (note 24)	—	—	24	—	—	24	—	24
31 décembre 2016	5 623	418	34	3 950	(8)	10 017	50	10 067

Exercice clos le 31 décembre 2015 (en millions de dollars canadiens)	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Capital d'apport supplémentaire	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Hydro One	Participation sans contrôle (note 25)	Total des capitaux propres
1 ^{er} janvier 2015	3 314	—	—	4 249	(9)	7 554	49	7 603
Bénéfice net	—	—	—	703	—	703	7	710
Autres éléments du résultat étendu	—	—	—	—	1	1	—	1
Distributions à la participation sans contrôle	—	—	—	—	—	—	(4)	(4)
Dividendes sur les actions privilégiées	—	—	—	(13)	—	(13)	—	(13)
Dividendes sur les actions ordinaires	—	—	—	(875)	—	(875)	—	(875)
Scission de Hydro One Brampton (note 4)	(196)	—	—	(258)	—	(454)	—	(454)
Opérations préalables au PAPE (note 21)	2 505	418	—	—	—	2 923	—	2 923
Rémunération à base d'actions (note 24)	—	—	10	—	—	10	—	10
31 décembre 2015	5 623	418	10	3 806	(8)	9 849	52	9 901

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

HYDRO ONE LIMITED
ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE
Pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2016	2015
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	746	713
Dépenses liées à l'environnement	(20)	(19)
Ajustements au titre des éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement (excluant les coûts de retrait)	688	668
Actifs et passifs réglementaires	(16)	(3)
Impôts différés (note 7)	114	(2 844)
Autres	10	24
Variations des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation (note 27)	134	213
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités d'exploitation	1 656	(1 248)
Activités de financement		
Émission de titres d'emprunt à long terme	2 300	350
Remboursement d'une dette à long terme	(502)	(585)
Émission de billets à court terme	3 031	2 891
Remboursement de billets à court terme	(4 053)	(1 400)
Émission d'actions ordinaires	—	2 600
Dividendes versés	(596)	(888)
Distributions à la participation sans contrôle	(9)	(5)
Variations de la dette bancaire	—	(2)
Autres	(10)	(7)
Rentrées nettes liées aux activités de financement	161	2 954
Activités d'investissement		
Dépenses en immobilisations (note 27)		
Immobilisations corporelles	(1 600)	(1 595)
Actifs incorporels	(61)	(37)
Apports de capital reçus (note 27)	21	57
Acquisitions (note 4)	(224)	(90)
Placement dans Hydro One Brampton (note 4)	—	(53)
Autres	3	6
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	(1 861)	(1 712)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(44)	(6)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	94	100
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	50	94

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

1. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

Hydro One Limited (« Hydro One » ou la « société ») a été constituée le 31 août 2015 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario). Le 31 octobre 2015, la société a acquis Hydro One Inc., société auparavant détenue en propriété exclusive par la Province d'Ontario (la « Province »). L'acquisition de Hydro One Inc. par Hydro One a été comptabilisée comme une opération entre des entités sous contrôle commun et Hydro One représente la continuation des activités commerciales de Hydro One Inc. Au 31 décembre 2016, la Province détenait environ 70,1 % (84 % en 2015) des actions ordinaires de Hydro One. Il y a lieu de se reporter à la note 21 pour obtenir d'autres renseignements sur la restructuration du capital de Hydro One.

Les principales activités de Hydro One sont le transport et la distribution d'électricité à des clients en Ontario.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Périmètre de consolidation et établissement

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et ceux de ses filiales. Les opérations et soldes intersociétés ont été éliminés.

Les informations comparatives figurant dans les présents états financiers consolidés ont été présentées selon une méthode qui s'apparente à celle de la méthode de la mise en commun d'intérêts. Les informations comparatives sont constituées des résultats d'exploitation de Hydro One Inc. antérieurs au 31 octobre 2015 et des résultats d'exploitation consolidés de Hydro One pour la période allant du 31 août 2015, date de la constitution de la société, au 31 décembre 2015, ce qui comprend les résultats de Hydro One Inc. après son acquisition le 31 octobre 2015. Les informations comparatives ont été combinées au moyen des montants historiques. Par ailleurs, les actions ordinaires de Hydro One émises et en circulation avant le 31 octobre 2015 ont été ajustées rétroactivement aux fins de la présentation pour rendre compte de l'incidence de l'acquisition de Hydro One Inc., selon le ratio d'échange établi pour l'acquisition. Les présents états financiers consolidés sont appelées « consolidés » pour toutes les périodes présentées.

Le 31 août 2015, Hydro One Inc. a réalisé la scission de sa filiale Hydro One Brampton Networks Inc. (« Hydro One Brampton ») en faveur de la Province (voir la note 4). Les informations comparatives figurant dans les présents états financiers consolidés comprennent les résultats de Hydro One Brampton jusqu'au 31 août 2015.

Référentiel comptable

Les présents états financiers consolidés sont établis et présentés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») des États-Unis, et ils sont présentés en dollars canadiens.

Recours à des estimations par la direction

La préparation d'états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants constatés à l'égard des actifs et des passifs à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits, des charges, des gains et des pertes présentés pour les périodes considérées. La direction évalue ces estimations de manière continue en s'appuyant sur les résultats passés, sur les conditions en vigueur et sur des hypothèses jugées raisonnables au moment où elle les formule. Tout ajustement est pris en compte dans les résultats d'exploitation de la période au cours de laquelle il survient. Les principales estimations portent sur les actifs et passifs réglementaires, les passifs environnementaux, les prestations de retraite, les avantages complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, l'écart d'acquisition et les dépréciations d'actifs, les éventualités, les produits non facturés, les provisions pour créances douteuses, les instruments dérivés ainsi que les actifs et passifs d'impôts différés. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations.

Tarification

Les activités de transport de la société comprennent les activités de transport de Hydro One Inc., lesquelles comprennent les activités de transport de Hydro One Networks Inc. (« Hydro One Networks »), Hydro One Sault Ste. Marie LP [auparavant Great Lakes Power Transmission LP (« Great Lakes Power »)] et la participation de 66 % de la société dans B2M Limited Partnership (« B2M LP »). Les activités de distribution de la société comprennent les activités de distribution de Hydro One Inc., lesquelles comprennent les activités de distribution de Hydro One Networks, ainsi que Hydro One Remote Communities Inc. (« Hydro One Remote Communities »).

Transport

En novembre 2015, la CEO a approuvé les besoins en matière de produits tirés des tarifs de transport de Hydro One Networks pour 2016, de 1 480 millions de dollars.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

En décembre 2015, la CEO a approuvé les besoins en matière de produits tirés des tarifs de B2M LP pour 2015 à 2019, de 39 millions de dollars, de 36 millions de dollars, de 37 millions de dollars, de 38 millions de dollars et de 37 millions de dollars respectivement pour ces années. Le 14 janvier 2016, la CEO a approuvé le recouvrement des besoins en matière de produits de B2M LP au moyen des tarifs de transport uniformes de 2016 de même que l'établissement d'un compte de report afin d'enregistrer les coûts liés aux modifications apportées aux lois fiscales et au taux d'imposition.

Distribution

En mars 2015, la CEO a approuvé les besoins en matière de produits tirés de la distribution de Hydro One Networks de 1 326 millions de dollars pour 2015, de 1 430 millions de dollars pour 2016 et de 1 486 millions de dollars pour 2017. La CEO a par la suite approuvé des besoins en matière de produits mis à jour de 1 410 millions de dollars pour 2016 et de 1 415 millions de dollars pour 2017.

Le 17 mars 2016, la CEO a approuvé une hausse de 2,10 % des tarifs de base de Hydro One Remote Communities pour la production et la distribution d'électricité, laquelle est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2016.

Comptabilisation des activités à tarifs réglementés

En raison du pouvoir général de la CEO d'inclure ou d'exclure des produits, des charges, des gains ou des pertes liés aux tarifs d'une période donnée, ceux-ci ne sont pas constatés dans les périodes au cours desquelles les entreprises non réglementées comptabilisent les leurs. Cette modification du moment de la constatation suppose l'application de la méthode employée pour la comptabilisation des activités à tarifs réglementés, entraînant ainsi la constatation d'actifs et passifs réglementaires. Les actifs réglementaires de la société représentent certaines sommes à recevoir de clients futurs et les coûts qui sont reportés à des fins comptables parce qu'il est probable qu'ils seront recouverts dans les tarifs futurs. De plus, la société comptabilise des passifs réglementaires qui représentent généralement les montants qui sont remboursables aux abonnés futurs. Elle évalue continuellement la probabilité que soit recouvré chacun de ses actifs réglementaires et croit toujours qu'il est probable que la CEO tiendra compte de ses actifs et passifs réglementaires dans l'établissement des tarifs futurs. Si, ultérieurement, la société juge qu'il n'est plus probable que la CEO inclue un actif ou un passif réglementaire dans l'établissement des tarifs futurs, une valeur comptable appropriée serait prise en compte dans les résultats d'exploitation de la période où cette évaluation sera faite.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les placements à court terme dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois.

Constatation des produits

Les produits tirés du transport sont réalisés par voie des tarifs approuvés par la CEO, lesquels sont fondés sur des besoins en matière de produits approuvés qui englobent un taux de rendement. Ces produits sont constatés à mesure que l'électricité est transportée et livrée aux clients.

Les produits tirés de la distribution attribuables à la livraison de l'électricité sont fondés sur des tarifs de distribution approuvés par la CEO; ils sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et tiennent compte des produits qui ont été facturés et de ceux qui ne l'ont pas été. Les produits facturés sont fondés sur le volume d'électricité livré, comme il a été déterminé d'après les compteurs des abonnés. À la fin de chaque mois, le volume d'électricité livré aux abonnés depuis la date de la dernière lecture des compteurs ayant fait l'objet d'une facturation est estimé, et les produits non facturés correspondants sont comptabilisés. La consommation d'énergie, les conditions météorologiques et les variations de la composition des catégories d'abonnés influent sur l'estimation des produits non facturés.

Les produits tirés de la distribution comprennent également un montant au titre de la protection tarifaire accordée aux abonnés résidentiels en région rurale et éloignée qui est reçu de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (la « SIERE »), d'après un tarif standard pour la clientèle qui est approuvé par la CEO.

Les produits incluent aussi des montants liés à la vente d'autres services et d'équipement. Ces produits sont constatés lorsque les services sont fournis ou lorsque l'équipement est livré.

Les produits sont constatés après déduction des taxes indirectes.

Débiteurs et provision pour créances douteuses

Les débiteurs facturés sont constatés à un montant correspondant au montant facturé, déduction faite de la provision pour créances douteuses. Les débiteurs non facturés sont constatés à leur valeur estimative. Les sommes en souffrance liées aux facturations réglementées portent intérêt aux taux approuvés par la CEO. La provision pour créances douteuses reflète la meilleure estimation de la société concernant le montant des pertes sur les débiteurs facturés impayés. La société estime la provision pour créances douteuses des débiteurs facturés en appliquant des taux de pertes calculés en interne aux débiteurs impayés, débiteurs qui sont répartis selon le classement chronologique. Les taux de pertes appliqués aux soldes des débiteurs facturés sont fondés sur les soldes en souffrance historiques, sur les paiements de clients et sur les radiations. Les débiteurs sont radiés par imputations à la provision lorsqu'ils sont jugés irrécouvrables. Les variations des volumes, des prix et de la conjoncture influent sur la provision pour créances douteuses.

Participation sans contrôle

La participation sans contrôle représente la quote-part des capitaux propres dans des filiales qui n'est pas attribuable aux actionnaires de Hydro One. La participation sans contrôle est initialement comptabilisée à la juste valeur et par la suite, ce montant est ajusté pour tenir compte de la quote-part du bénéfice net et des autres éléments du résultat étendu attribuables à la participation sans contrôle ou des dividendes et distributions payés à la participation sans contrôle.

Si une opération donne lieu à l'acquisition de la totalité ou d'une partie de la participation sans contrôle dans une filiale, l'acquisition de la participation sans contrôle est comptabilisée comme une opération sur les capitaux propres. Aucun gain ni perte n'est comptabilisé dans le bénéfice net consolidé ou dans le résultat étendu du fait de la variation de la participation sans contrôle, à moins que cette variation ne résulte en une perte de contrôle.

Impôts sur le bénéfice

Avant le PAPE, Hydro One était exonérée de l'impôt prévu par la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et la *Loi de 2007 sur les impôts* de l'Ontario (ensemble, le « régime fiscal fédéral »). Toutefois, aux termes de la Loi sur l'électricité, Hydro One était tenue de verser des paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (la « SFIEO ») (le « régime des paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés »). Les paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés sont, de manière générale, fondés sur le montant de l'impôt que Hydro One serait par ailleurs tenue de payer en vertu du régime fiscal fédéral si elle n'était pas exonérée de l'impôt en vertu de ces lois. Dans le cadre du PAPE de Hydro One, l'exonération d'impôt dont Hydro One jouissait en vertu du régime fiscal fédéral a cessé de s'appliquer. Par suite du délaissement du régime des paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés, Hydro One est tenue de payer des impôts sur le bénéfice des sociétés à l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC »), aux termes du régime fiscal fédéral.

Les impôts sur le bénéfice exigibles et différés sont calculés d'après les lois fiscales et les taux d'imposition en vigueur à la date du bilan. Les avantages associés aux positions fiscales qui ont été prises ou qui devraient l'être dans une déclaration de revenus ne sont constatés que lorsqu'il est plus probable qu'improbable que le seuil de constatation sera atteint, et ils sont calculés comme étant le montant le plus élevé d'un avantage dont la probabilité de réalisation au moment du règlement est de plus de 50 %. La direction évalue chaque position en se fondant uniquement sur sa valeur technique et sur les faits et circonstances qui lui sont propres, supposant à cette fin que la position sera examinée par une administration fiscale ayant une parfaite connaissance de toutes les informations pertinentes. Elle doit porter de nombreux jugements pour établir les seuils de constatation ainsi que le montant connexe des avantages fiscaux à inscrire dans les états financiers consolidés. La direction réévalue les positions fiscales dans chaque période au moyen des nouveaux renseignements concernant la constatation ou l'évaluation lorsqu'ils deviennent disponibles.

Impôts différés

Les impôts différés sont constatés selon la méthode axée sur le bilan et en fonction des conséquences fiscales futures estimatives découlant des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs figurant aux états financiers consolidés et leur base fiscale correspondante.

Des passifs d'impôts différés sont constatés relativement à tous les écarts temporaires imposables. Les actifs d'impôts différés le sont dans la mesure où il est plus probable qu'improbable que ces actifs seront réalisés grâce au bénéfice imposable auquel la société pourra imputer les écarts temporaires déductibles.

Les impôts différés sont calculés aux taux d'imposition qui devraient s'appliquer dans la période au cours de laquelle un passif sera réglé ou un actif sera réalisé, compte tenu des taux d'imposition et des lois fiscales en vigueur à la date du bilan. Les impôts différés qui ne sont pas inclus dans le processus de tarification sont débités ou crédités dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu.

Si la direction détermine qu'il est plus probable qu'improbable qu'une partie ou la totalité d'un actif d'impôts différés ne sera pas réalisée, elle imputera une provision pour moins-value à cet actif d'impôts différés afin que le solde net présenté corresponde au montant qu'elle prévoit réaliser. Les actifs d'impôts différés non constatés antérieurement sont réévalués à chaque date d'arrêté des comptes, et ils sont constatés dans la mesure où il est devenu plus probable qu'improbable que des économies d'impôts soient réalisées.

La société constate des actifs et passifs réglementaires liés aux impôts différés qui seront inclus dans le processus de tarification.

La société utilise la méthode de l'imputation à l'exercice pour comptabiliser les crédits d'impôt à l'investissement obtenus à l'égard d'activités admissibles de recherche scientifique et de développement expérimental et les crédits d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis. Aux termes de cette méthode, seuls les crédits d'impôt à l'investissement non remboursables sont portés en diminution de la charge d'impôts.

Matières et fournitures

Les matières et les fournitures représentent les matières consommables, les petites pièces de rechange et les matériaux de construction destinés à des travaux de construction internes et à l'entretien des immobilisations corporelles. Ces actifs sont comptabilisés au coût moyen, moins toutes pertes de valeur comptabilisées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constatées à leur coût d'origine, déduction faite des apports reçus des clients, et tout cumul des pertes de valeur. Le coût des ajouts, ce qui comprend les améliorations apportées à des composantes de l'actif ou leur remplacement, est pris en compte dans les bilans consolidés, au poste Immobilisations corporelles.

Le coût initial des immobilisations corporelles englobe les coûts de matières directes, de main-d'œuvre directe (incluant les avantages sociaux), des services contractuels, de financement capitalisés qui leur sont imputables, de mise hors service d'actifs ainsi que les frais généraux directs et indirects associés au projet ou au programme d'investissement. Les frais généraux indirects comprennent une partie des charges du siège social, notamment celles afférentes aux finances, à la trésorerie, aux ressources humaines, à l'informatique et à la haute direction. Les frais généraux, y compris les charges liées aux fonctions du siège social et aux services extérieurs, sont capitalisés selon la méthode de répartition intégrale des coûts, conformément à la méthodologie approuvée par la CEO.

Les immobilisations corporelles en service comprennent les actifs liés au transport, à la distribution, aux communications, à l'administration, aux servitudes liées aux terrains et aux actifs de service. Les immobilisations corporelles incluent également les actifs qui seront utilisés ultérieurement comme les terrains, des composantes et pièces de rechange importantes ainsi que les coûts de projets de développement capitalisés et se rapportant à des projets d'investissement reportés.

Transport

Les actifs liés au transport incluent les immobilisations utilisées pour le transport de l'électricité sous haute tension, comme les lignes de transport, les structures de soutien, les fondations, les isolants, l'équipement de raccordement et les installations de mise à la terre, ainsi que les immobilisations utilisées pour augmenter la tension de l'électricité provenant des centrales à des fins de transport et pour réduire la tension dans le cas de la distribution, y compris les transformateurs, les disjoncteurs et les commutateurs.

Distribution

Les actifs liés à la distribution incluent les immobilisations se rapportant à la distribution d'électricité sous basse tension, comme les lignes de distribution, les poteaux, les commutateurs, les transformateurs, les dispositifs de protection et les compteurs.

Communications

Les actifs liés aux communications incluent les systèmes radio à micro-ondes et à fibres optiques, le fil de terre à fibres optiques, les pylônes, l'équipement téléphonique et les bâtiments qui y sont associés.

Administration et service

Les actifs liés à l'administration et au service incluent les bâtiments administratifs, les ordinateurs personnels, l'équipement de transport et de travail, les outils et d'autres actifs mineurs.

Servitudes

Les servitudes incluent les droits d'utilisation de couloirs de transport et de terrains voisins accordés en vertu de la *Loi de 2002 sur la fiabilité de l'énergie et la protection des consommateurs* ainsi que d'autres droits d'accès à des terrains.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels acquis séparément ou générés en interne sont évalués au coût au moment de leur constatation initiale. Le coût comprend le coût des logiciels achetés, le coût de la main-d'œuvre directe (y compris les avantages sociaux), le coût de consultation, les frais d'ingénierie, les frais généraux et les charges de financement capitalisées imputables. Par la suite, ils sont comptabilisés au coût, déduction faite de tout amortissement cumulé et toute perte de valeur cumulée. Les actifs incorporels de la société s'entendent surtout des principales applications.

Coûts de financement capitalisés

Les coûts de financement capitalisés représentent les charges d'intérêts attribuables à la construction d'immobilisations corporelles ou à la réalisation d'actifs incorporels. Les coûts de financement attribuables aux fonds empruntés imputables sont incorporés au coût d'acquisition de ces actifs. Les coûts de financement capitalisés représentent une réduction des charges de financement constatées dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu. Les coûts de financement capitalisés sont calculés en fonction du coût moyen pondéré effectif des capitaux empruntés de la société.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

Immobilisations et développement en cours

Les immobilisations et le développement en cours comprennent les coûts capitalisés des actifs construits qui ne sont pas encore complétés ou qui n'ont pas encore été mis en service.

Amortissement

Le coût des immobilisations corporelles et des actifs incorporels est amorti selon la méthode linéaire, d'après la durée de vie utile résiduelle estimative de chaque catégorie d'actif, exception faite de l'équipement de transport et de travail, qui lui est amorti selon la méthode de l'amortissement dégressif à taux constant.

La société soumet périodiquement à un examen externe indépendant l'amortissement de ses immobilisations corporelles et de ses actifs incorporels ainsi que ses taux d'amortissement, tel que l'exige la CEO. Les changements découlant de leur examen approuvé par la CEO sont appliqués sur la durée de vie utile restante, conformément à leur inclusion dans les tarifs d'électricité. Le dernier examen a entraîné une modification des taux avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2015. Un sommaire des durées de vie utile moyennes et des taux d'amortissement de ses diverses catégories d'actifs figure ci-dessous.

	Durée de vie utile moyenne	Taux	
		Fourchette	Moyenne
Immobilisations corporelles			
Transport	56 ans	De 1 % à 3 %	2 %
Distribution	46 ans	De 1 % à 7 %	2 %
Communications	16 ans	De 1 % à 15 %	6 %
Administration et service	18 ans	De 1 % à 20 %	7 %
Actifs incorporels	10 ans	10 %	10 %

Selon les pratiques d'amortissement par classes homogènes, le coût d'origine des immobilisations corporelles, ou d'importantes composantes de celles-ci, et des actifs incorporels qui sont mis hors service dans des conditions normales, est imputé à l'amortissement cumulé sans qu'aucun gain ni perte ne soit pris en compte dans les résultats d'exploitation. Lorsqu'une immobilisation corporelle est cédée, un gain ou une perte est calculé en fonction du produit et est pris en compte dans la charge d'amortissement.

Acquisitions et écart d'acquisition

La société comptabilise les acquisitions d'entreprises selon la méthode de l'acquisition, et de ce fait, les actifs et les passifs des entités acquises sont principalement évalués à leur juste valeur estimée à la date de l'acquisition. L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût des entreprises acquises sur la juste valeur des actifs nets identifiables acquis à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition n'est pas pris en compte dans la base tarifaire.

L'écart d'acquisition fait l'objet d'un test de dépréciation une fois l'an ou plus souvent si cela s'impose. La société effectue une évaluation qualitative visant à déterminer s'il est plus probable qu'improbable que la juste valeur de l'unité d'exploitation applicable soit inférieure à la valeur comptable de celle-ci. Si, par suite de cette évaluation qualitative, la société détermine qu'il n'est pas plus probable qu'improbable que la juste valeur de l'unité d'exploitation applicable soit inférieure à la valeur comptable de celle-ci, aucun autre test ne sera requis. En revanche, si la société détermine qu'il est plus probable qu'improbable que la juste valeur de l'unité d'exploitation applicable soit inférieure à la valeur comptable de cette dernière, elle effectuera un test de dépréciation en deux étapes dont le fondement est la juste valeur. La première étape du test consistera à comparer la juste valeur de l'unité d'exploitation applicable avec la valeur comptable de celle-ci, incluant l'écart d'acquisition. Si la valeur comptable de l'unité d'exploitation applicable est supérieure à la juste valeur de cette dernière, il faudra franchir la deuxième étape du test, laquelle consiste à attribuer une juste valeur à chaque actif et à chaque passif au moyen de la répartition du prix d'achat afin de déterminer la juste valeur implicite de l'écart d'acquisition. Si la juste valeur implicite est moindre que la valeur comptable, une perte de valeur sera portée en diminution de l'écart d'acquisition et imputée aux résultats d'exploitation.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, compte tenu de l'évaluation qualitative effectuée en date du 30 septembre 2016, la société a déterminé qu'il n'était pas plus probable qu'improbable que la juste valeur de chaque unité d'exploitation applicable évaluée soit inférieure à sa valeur comptable. Par conséquent, la société en a conclu que l'écart d'acquisition ne s'était pas déprécié au 31 décembre 2016.

Dépréciation d'actifs à long terme

Lorsque les circonstances indiquent que la valeur comptable des actifs à long terme pourrait ne pas être recouvrable, la société évalue si la valeur comptable de ces actifs, exclusion faite de l'écart d'acquisition, a subi une perte de valeur. Dans le cas de tels actifs, la société évalue si une dépréciation existe en estimant les flux de trésorerie non actualisés futurs estimatifs qui devraient résulter de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. Lorsque sont envisagées différentes lignes de conduite en vue du recouvrement de la valeur comptable d'un actif à long terme, une approche fondée sur des pondérations probabilistes est utilisée pour estimer les flux de trésorerie non actualisés futurs. Si, d'après ces estimations de flux de trésorerie, la valeur comptable de l'actif à long terme est irrécouvrable, une perte de valeur correspondant à l'excédent de sa valeur comptable sur

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

sa juste valeur est comptabilisée. Par conséquent, la valeur comptable de l'actif en question sera ramenée à sa juste valeur estimative.

En ce qui a trait à ses activités à tarifs réglementés, les coûts de possession de la plupart des actifs à long terme de Hydro One sont pris en compte dans la base tarifaire s'ils génèrent un taux de rendement approuvé par la CEO. La valeur comptable des actifs et leur rendement connexe sont recouvrés par voie des tarifs approuvés. Par conséquent, de tels actifs ne font l'objet d'un test de recouvrement que si la CEO refuse leur recouvrement total ou partiel ou qu'un tel refus est jugé probable.

Hydro One surveille régulièrement les actifs de sa filiale non réglementée, Hydro One Telecom, afin de déceler toute indication de dépréciation. La direction évalue la juste valeur de ces actifs à long terme au moyen de techniques généralement reconnues. Ces techniques comprennent, entre autres, le recours à des ventes récentes d'actifs comparables par des tiers, à des fins de référence, et une analyse des flux de trésorerie actualisés faite en interne. Des fluctuations majeures dans la conjoncture du marché, l'évolution de l'état d'un actif ou bien un changement d'intention, de la part de la direction, quant à son utilisation sont généralement jugés par celle-ci comme des événements déclencheurs qui commandent la réévaluation des flux de trésorerie liés à ces actifs à long terme. Aux 31 décembre 2016 et 2015, aucun actif des activités à tarifs réglementés et de l'entreprise non réglementée de la société n'avait subi de dépréciation.

Coûts liés au financement par emprunt

Pour ce qui est des passifs financiers qui ne sont pas classés parmi les instruments détenus à des fins de transaction, la société diffère les coûts de transaction externes liés aux financements par emprunt et présente les montants en cause déduction faite de la dette connexe, dans ses bilans consolidés. Les frais d'émission de titres d'emprunt, montant reporté, sont amortis sur la durée contractuelle de la dette connexe en fonction de la méthode du taux d'intérêt effectif, et la charge d'amortissement est incluse dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu, sous le poste Charges de financement. Les coûts de transaction engagés au titre des éléments classés comme étant détenus à des fins de transaction sont passés en charge immédiatement.

Résultat étendu

Le résultat étendu s'entend du bénéfice net et des autres éléments du résultat étendu. Hydro One présente le bénéfice net et les autres éléments du résultat étendu dans un seul état, soit l'état consolidé des résultats et du résultat étendu.

Actifs et passifs financiers

Tous les actifs et passifs financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, détenus à des fins de transaction, autres passifs ou disponibles à la vente. Les actifs et passifs financiers qui sont classés comme étant détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur et tous les autres le sont au coût après amortissement, exception faite des débiteurs et des montants à recevoir des apparentés, lesquels sont évalués au coût ou à la juste valeur, selon le moins élevé des deux. Les débiteurs et les montants à recevoir des apparentés sont classés comme des prêts et créances. La société considère que la valeur comptable des débiteurs et des montants à recevoir des apparentés constitue une estimation raisonnable de la juste valeur en raison de l'échéance rapprochée de ces instruments. Les dotations à la provision pour les débiteurs qui sont jugés douteux sont constatées comme des ajustements à la provision pour créances douteuses et sont comptabilisées lorsqu'il existe des preuves objectives que la société ne pourra recouvrer les montants conformément aux modalités initiales. Tous les instruments financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Les instruments dérivés sont mesurés à la juste valeur. Les gains et pertes découlant de l'évaluation à la juste valeur sont pris en compte dans les charges de financement de la période durant laquelle ils surviennent. La société détermine le classement de ses actifs et passifs financiers à la date de leur constatation initiale. Elle désigne certains actifs et passifs financiers comme étant détenus à la juste valeur lorsque cela est conforme à sa politique de gestion des risques, politique qui est décrite à la note 16 – Juste valeur des instruments financiers et gestion des risques.

Instruments dérivés et comptabilité de couverture

La société surveille de près les risques que posent pour ses activités les fluctuations des taux d'intérêt et, si cela convient, elle les couvre au moyen de divers instruments. Certains de ces instruments dérivés sont admissibles à la comptabilité de couverture et sont désignés comme des couvertures à des fins comptables, tandis que d'autres n'y sont pas admissibles et ne sont pas désignés en tant que couvertures (décrits ci-après comme étant des contrats non désignés) puisqu'ils font partie intégrante des relations de couverture économiques.

Les normes comptables concernant les instruments dérivés requièrent la constatation de tous les instruments dérivés qui ne satisfont pas aux critères de dispenses pour achats et ventes habituels en tant qu'actifs ou passifs à la juste valeur dans les bilans consolidés. Dans le cas des instruments dérivés qui sont admissibles à la comptabilité de couverture, la société peut choisir de les désigner comme des couvertures de flux de trésorerie ou de juste valeur. La société compense les montants de juste valeur qu'elle inscrit à ses bilans consolidés et qui ont trait à des instruments dérivés conclus avec la même contrepartie en vertu d'une convention-cadre de compensation.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

Dans le cas des instruments dérivés qui sont admissibles à la comptabilité de couverture et qui sont désignés comme des couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace d'un gain ou d'une perte après impôts, est présentée comme une composante du cumul des autres éléments du résultat étendu et est reclassée dans les résultats d'exploitation de la période ou des périodes durant lesquelles la transaction couverte influe sur les résultats d'exploitation. Tout gain ou perte sur l'instrument dérivé qui représente soit l'inefficacité de la couverture soit des composantes de celle-ci qui ne sont pas prises en compte au moment de l'évaluation de l'efficacité est constaté dans les résultats d'exploitation. Dans le cas des couvertures de juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé et de la position couverte sous-jacente sont comptabilisées à l'état consolidé des résultats et du résultat étendu. Le gain ou la perte sur l'instrument dérivé est inscrit dans le même poste de l'état consolidé des résultats et du résultat étendu que l'est le gain ou la perte de compensation sur l'élément couvert. Les variations de la juste valeur des instruments dérivés non désignés sont comptabilisées dans les résultats d'exploitation.

Les instruments dérivés incorporés sont séparés de leur contrat hôte et sont comptabilisés à leur juste valeur aux bilans consolidés lorsque a) leurs caractéristiques économiques et risques ne sont pas clairement et étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte; b) l'instrument hybride n'est pas évalué à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les résultats d'exploitation à chaque période; et c) le dérivé incorporé comme tel répond à la définition de dérivé. La société ne prend part à aucune activité de négociation ou de spéculation visant des instruments dérivés et n'avait aucun instrument dérivé incorporé aux 31 décembre 2016 et 2015.

Hydro One met régulièrement au point des stratégies de couverture en tenant compte de ses objectifs de gestion des risques. À la mise en place d'une relation de couverture, lorsque la société a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture, Hydro One documente en bonne et due forme la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture, l'objectif de gestion des risques connexe, la nature du risque particulier qui est couvert et la méthode d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture. La société évalue également, lors de la mise en place de la couverture et trimestriellement par la suite, si les instruments de couverture donnent lieu à une compensation efficace des variations de la juste valeur ou de flux de trésorerie des éléments couverts.

Avantages sociaux futurs

Les avantages sociaux futurs qu'offre Hydro One comprennent des prestations de retraite, des avantages complémentaires de retraite ainsi que des avantages postérieurs à l'emploi. Les coûts des régimes de retraite, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi sont constatés pendant la période au cours de laquelle les membres du personnel sont en fonction.

La société constate aux bilans consolidés la situation de capitalisation de ses régimes de retraite à prestations déterminées, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi, et comptabilise par la suite les variations de cette situation à la clôture de chaque exercice. Les régimes de retraite à prestations déterminées, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi sont considérés sous-capitalisés lorsque l'obligation au titre des prestations et avantages projetés est supérieure à la juste valeur des actifs des régimes. Un passif est inscrit aux bilans consolidés eu égard à tout montant net des obligations sous-capitalisées au titre des prestations ou avantages projetés, et ce montant peut être présenté comme un passif à court terme ou à long terme, ou les deux. La tranche à court terme correspond au montant par lequel la valeur actuarielle des prestations et avantages inclus dans l'obligation à régler dans les douze prochains mois dépasse la juste valeur des actifs des régimes. Si cette juste valeur est supérieure à l'obligation au titre des prestations et avantages projetés du régime, un actif est constaté et correspond au montant net de cette obligation qui est surcapitalisée. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas capitalisés puisqu'il n'y a aucun actif connexe dans les régimes.

Hydro One comptabilise ses cotisations au régime de retraite à cotisations déterminées en tant que charge de retraite, une tranche de ces montants étant capitalisée dans les coûts de main-d'œuvre compris dans les dépenses en immobilisations. Les montants passés en charges sont pris en compte dans les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration figurant dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu.

Régime de retraite à prestations déterminées

Les coûts liés au régime de retraite à prestations déterminées sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice aux fins de la présentation de l'information financière. Ces coûts sont établis par calculs actuariels, au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et selon des hypothèses qui reflètent les meilleures estimations de la direction quant à l'incidence d'événements futurs, y compris les augmentations de salaire ultérieures. Les coûts des services passés découlant de modifications du régime et tous les gains et pertes actuariels sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée moyenne résiduelle attendue d'activité des salariés actifs participant au régime et sur l'espérance de vie estimative des salariés inactifs. Les actifs du régime de retraite, soit essentiellement des titres de participation cotés en Bourse et des titres de créance de gouvernements et de sociétés, sont évalués à partir des justes valeurs à la clôture de chaque exercice. Hydro One constate un actif réglementaire équivalant au montant net de son obligation sous-capitalisée au titre des prestations projetées de son régime de retraite.

Avantages complémentaires de retraite et avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages complémentaires de retraite et les avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés et inclus dans les tarifs selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Des actuaires indépendants en déterminent les coûts en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des services et en se fondant sur des hypothèses qui reflètent les meilleures estimations de la direction. Les coûts des services passés découlant de modifications des régimes sont amortis par imputations aux résultats d'exploitation sur la durée moyenne résiduelle attendue d'activité des salariés.

Dans le cas des avantages complémentaires de retraite, tous les gains et pertes actuariels sont reportés au moyen de la méthode dite du « corridor ». Le montant calculé en excédent du corridor est amorti par imputations aux résultats d'exploitation selon la méthode linéaire sur la durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés actifs et sur l'espérance de vie des salariés inactifs. L'obligation au titre des avantages complémentaires de retraite est réévaluée à sa juste valeur à la clôture de chaque exercice, d'après un rapport actuariel annuel, et un actif réglementaire de compensation est comptabilisé, à hauteur de l'ajustement de réévaluation.

Dans le cas des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, les passifs connexes représentant les gains actuariels à la transition aux PCGR des États-Unis, sont amortis dans les résultats d'exploitation selon la méthode dite « du corridor ». Les gains et les pertes actuariels découlant des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi qui sont survenus au cours de l'exercice sont comptabilisés immédiatement dans les résultats d'exploitation. Les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont réévaluées à la juste valeur à la clôture de chaque exercice, d'après un rapport actuariel annuel, et un actif réglementaire de compensation est comptabilisé, à hauteur de l'ajustement de réévaluation.

Tous les coûts futurs des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi sont attribués à la main-d'œuvre et sont soit imputés aux résultats d'exploitation, soit incorporés au coût des immobilisations corporelles et des actifs incorporels.

Rémunération à base d'actions

Régimes d'octrois d'actions

Hydro One évalue les régimes d'octroi d'actions en fonction de la juste valeur des octrois d'actions estimée en fonction du cours de l'action à la date de l'octroi. Les coûts sont comptabilisés dans les états financiers selon une méthode d'attribution qui tient compte de l'acquisition progressive des droits lorsque les régimes d'octroi d'actions comportent à la fois des conditions liées au rendement et des conditions liées aux années de service. La société comptabilise un actif réglementaire équivalant aux charges à payer des régimes d'octroi d'actions constatées à chaque période. Les renonciations sont comptabilisées au moment où elles surviennent (voir la note 3).

Régime de droits différés à la valeur d'actions (« DDVA ») d'administrateur

La société comptabilise les passifs liés au régime de DDVA d'administrateur à la juste valeur, à la date de clôture de chaque période de présentation de l'information financière jusqu'au règlement, constatant la charge de rémunération selon le mode linéaire sur la période d'acquisition des droits. La juste valeur du passif au titre des DDVA est fondée sur le cours de clôture de l'action ordinaire de la société à la date de clôture de chaque période de présentation de l'information financière.

Régime incitatif à long terme

La société évalue son régime incitatif à long terme à la juste valeur en fonction du cours des actions à la date d'attribution. La charge de rémunération afférente est comptabilisée sur le délai d'acquisition des droits selon la méthode linéaire. Les renonciations sont comptabilisées au moment où elles surviennent.

Pertes éventuelles

Hydro One est confrontée à certaines questions d'ordre juridique et environnemental qui surviennent dans le cours normal des affaires. Pour préparer ses états financiers consolidés, la direction pose des jugements concernant l'issue future d'éventualités et constate une perte à l'égard d'éventualités en fonction de sa meilleure estimation lorsqu'elle établit qu'il est probable que cette perte soit survenue et que son montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Lorsque le montant de la perte est recouvrable à partir de tarifs futurs, un actif réglementaire est également constaté. Lorsqu'il existe une fourchette estimative de pertes probables et qu'aucune d'elles ne représente une meilleure estimation que les autres, la société constate une perte au montant à la borne inférieure de la fourchette.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

La direction examine régulièrement les renseignements récents qui sont disponibles afin d'établir si les provisions constatées pour de telles pertes devraient être ajustées et si de nouvelles provisions s'imposent. Pour estimer les pertes probables, il peut être nécessaire d'analyser de nombreux scénarios et prévisions qui reposent souvent sur des jugements au sujet de mesures que pourraient prendre des tiers, tels les tribunaux fédéraux, provinciaux et municipaux ou les organismes de réglementation. Il arrive que de longues périodes s'écoulent avant que les questions touchant les passifs éventuels puissent être réglées. Les montants inscrits dans les états financiers consolidés peuvent être différents des montants réels une fois que l'issue des éventualités est connue. Ces écarts peuvent avoir une incidence importante sur les résultats d'exploitation, la situation financière et les flux de trésorerie futurs de la société.

Les provisions sont fondées sur des estimations courantes et elles sont assujetties à un degré d'incertitude plus élevé lorsque la période couverte par les projections est longue. Une forte tendance à la hausse ou à la baisse du nombre d'actions intentées, la nature des préjudices prétendus et le coût moyen de résolution de ces actions pourraient modifier le montant estimatif de la provision, tout comme pourrait le faire un verdict favorable ou défavorable rendu par un tribunal par suite d'un procès. Un règlement législatif fédéral ou provincial ou encore un règlement structuré pourrait également changer le montant estimatif du passif. Les frais juridiques sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Passifs environnementaux

Des passifs environnementaux sont constatés eu égard à des sites contaminés dans le passé lorsqu'il est établi que des sommes liées à des mesures environnementales correctives futures devront probablement être déboursées dans l'avenir en vertu des lois ou règlements en vigueur et que le montant des dépenses futures peut être estimé de manière raisonnable. Hydro One constate un passif pour les dépenses futures estimatives associées à l'évaluation et à la remise en état des terrains contaminés ainsi qu'au retrait progressif et à la destruction de l'huile minérale contaminée aux biphényles polychlorés (« BPC ») qui est retirée de l'équipement électrique, d'après la valeur actualisée de ces dépenses futures estimatives. La société calcule la valeur actualisée au moyen d'un taux d'actualisation équivalant au taux d'intérêt sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit des instruments financiers dont les échéances correspondent au schéma des dépenses futures liées à l'environnement. Comme la société prévoit continuer de recouvrer ces dépenses futures au moyen des tarifs futurs, un actif réglementaire de compensation a été constaté pour tenir compte du recouvrement futur de ces dépenses liées à l'environnement auprès de ses clients. Hydro One revoit ses estimations des dépenses futures liées à l'environnement chaque année, ou plus souvent, si des éléments laissent croire que les circonstances ont changé.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont constatées au titre des obligations juridiques de retrait ou d'élimination futurs d'actifs à long terme. Ces obligations peuvent résulter de l'acquisition, de la construction, du développement et (ou) de l'utilisation normale des actifs. Des obligations conditionnelles liées à la mise hors service d'immobilisations sont constatées lorsqu'une obligation juridique de procéder à des travaux futurs de mise hors service d'un actif, mais dont le calendrier et (ou) la méthode de règlement dépendent d'un événement futur sur lequel la société peut avoir ou ne pas avoir de contrôle. Dans une telle situation, l'obligation de procéder aux travaux de mise hors service d'un actif est inconditionnelle, même s'il existe des incertitudes, au calendrier et (ou) à la méthode de règlement.

Lorsque la société comptabilise une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, la valeur actualisée des dépenses estimatives futures requises pour mener à terme la mise hors service d'immobilisations est constatée dans la période durant laquelle l'obligation naît, s'il est possible d'en faire une estimation raisonnable. En règle générale, la valeur actualisée des dépenses estimatives futures est ajoutée à la valeur comptable de l'immobilisation connexe et les coûts de mise hors service d'immobilisations en découlant sont alors amortis sur la durée de vie utile estimative des immobilisations. Lorsqu'un actif n'est plus en service au moment de la comptabilisation d'une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, le coût de la mise hors service est comptabilisé dans les résultats d'exploitation.

Certains actifs de la société liés au transport et à la distribution, surtout ceux se trouvant dans des parcelles grevées d'une servitude ou des emprises qu'elle ne possède pas, peuvent être assortis d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, conditionnelles ou non. La majorité des servitudes et des emprises de la société sont soit perpétuelles, soit renouvelées automatiquement chaque année. Les droits fonciers d'une durée déterminée sont généralement prolongés ou renouvelés. Comme la société s'attend à utiliser la majeure partie de ses installations de façon pérenne, aucune obligation liée à la mise hors service d'immobilisations n'a été comptabilisée à l'égard de ces actifs. Si, dans l'avenir, une installation ne semble plus respecter les hypothèses de perpétuité, elle fera l'objet d'un examen pour déterminer s'il existe une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations pouvant être estimée. Si cela est le cas, une telle obligation sera alors constatée.

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de la société comptabilisées à ce jour se rapportent aux dépenses futures estimatives associées au retrait et à l'élimination de matériel contaminé à l'amiante dans certaines de ses installations et au démantèlement de certains postes de commutation situés sur des sites qu'elle ne possède pas.

3. NOUVELLES PRISES DE POSITION COMPTABLES

Les tableaux qui suivent présentent les mises à jour de normes comptables (les « ASU ») publiées par le Financial Accounting Standards Board (le « FASB ») s'appliquant à Hydro One.

Directives comptables adoptées récemment

Numéro de l'ASU	Publication	Description	Date d'entrée en vigueur	Incidence sur Hydro One
2014-16	Novembre 2014	Cette mise à jour précise qu'il est nécessaire de tenir compte de toutes les durées et caractéristiques pertinentes pour évaluer la nature des contrats hôtes d'instruments financiers hybrides émis sous forme d'actions. La nature d'un contrat hôte dépend des caractéristiques économiques et des risques de l'instrument financier hybride dans sa totalité.	1 ^{er} janvier 2016	Aucune incidence importante au moment de l'adoption
2015-01	Janvier 2015	Il n'est plus nécessaire de présenter distinctement les éléments extraordinaires dans l'état des résultats.	1 ^{er} janvier 2016	Aucune incidence importante au moment de l'adoption
2015-02	Février 2015	Directives à l'égard de l'analyse à effectuer pour déterminer si certains types d'entités juridiques doivent être consolidées.	1 ^{er} janvier 2016	Aucune incidence importante au moment de l'adoption
2015-03	Avril 2015	Les frais d'émission de titres d'emprunt doivent être présentés au bilan en déduction directe de la valeur comptable de l'obligation liée à la dette connexe, comme le sont les escomptes ou les primes relatifs aux titres d'emprunt.	1 ^{er} janvier 2016	Reclassement du montant reporté des frais d'émission de titres d'emprunt et du montant net des primes d'émission de titres d'emprunt non amorties, en compensation de la dette à long terme. Directive mise en application de manière rétrospective (voir la note 15).
2015-05	Avril 2015	Les ententes d'inonuagiques qui comportent une licence d'utilisation de logiciel doivent être comptabilisées comme un logiciel à usage interne.	1 ^{er} janvier 2016	Aucune incidence importante au moment de l'adoption
2015-16	Septembre 2015	Ajustements apportés aux montants provisoires qui sont établis au cours de la période d'évaluation d'un regroupement d'entreprises dans la période de présentation de l'information au cours de laquelle les montants de ces ajustements sont déterminés et doivent être constatés. Le montant comptabilisé dans les résultats de la période en cours doit être présenté de façon distincte dans le corps de l'état des résultats ou dans les notes afférentes pour chaque poste distinct.	1 ^{er} janvier 2016	Aucune incidence importante au moment de l'adoption
2015-17	Novembre 2015	Tous les actifs et passifs d'impôts différés doivent être classés dans les éléments à long terme au bilan.	1 ^{er} janvier 2017	Cette ASU a été adoptée par anticipation le 1 ^{er} avril 2016 et appliquée de manière prospective. Par conséquent, la portion échéant à moins d'un an des actifs d'impôts différés de la société est reclassée dans les actifs à long terme au bilan consolidé. Les chiffres des périodes antérieures n'ont pas été ajustés rétrospectivement (voir la note 7).
2016-09	Mars 2016	Plusieurs aspects de la comptabilisation des opérations dont le paiement est fondé sur des actions ont été simplifiés, notamment les incidences fiscales, le classement des attributions à titre de capitaux propres ou de passifs et le classement dans l'état des flux de trésorerie.	1 ^{er} janvier 2017	Cette ASU a été adoptée par anticipation le 1 ^{er} octobre 2016 et appliquée de manière prospective. Par conséquent, la société comptabilise les renoncations au fur et à mesure qu'elles surviennent. L'adoption n'a pas eu d'incidence importante.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

Directives comptables récemment publiées, mais pas encore adoptées

Numéro de l'ASU	Publication	Description	Date d'entrée en vigueur	Incidence prévue sur Hydro One
2014-09 2015-14 2016-08 2016-10 2016-12 2016-20	Mai 2014 à décembre 2016	L'ASU 2014-09 a été publiée en mai 2014 et fournit des directives relativement à la comptabilisation des produits dans le cas d'un transfert de biens ou de services promis à un client, selon un montant qui reflète la contrepartie que l'entité s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services. L'ASU 2015-14 a reporté de un an la date d'entrée en vigueur de l'ASU 2014-09. D'autres ASU publiées en 2016 simplifient le passage à la nouvelle norme et clarifient certains de ses aspects.	1 ^{er} janvier 2018	Hydro One a terminé son évaluation initiale et a défini ses sources de revenus pertinentes. Aucune détermination quantitative n'a été effectuée, puisqu'une évaluation détaillée est en cours et se poursuivra au cours du troisième trimestre de 2017. Le résultat final de cette évaluation déterminera l'incidence financière de cette norme. La société est en voie de mettre en œuvre cette norme avant la date d'entrée en vigueur.
2016-01	Janvier 2016	Cette mise à jour précise que les placements en capitaux propres doivent être évalués à la juste valeur, les variations de celle-ci étant comptabilisées dans le bénéfice net, et rehausse les exigences relatives à la présentation des actifs financiers et des passifs financiers et aux informations à fournir à leur sujet dans les états financiers. Cette ASU simplifie également l'évaluation de la dépréciation des placements en capitaux propres dont la juste valeur peut difficilement être déterminée en exigeant qu'une évaluation qualitative soit faite pour repérer toute dépréciation.	1 ^{er} janvier 2018	À l'étude
2016-02	Février 2016	Les preneurs sont tenus de comptabiliser au bilan les droits et les obligations découlant des contrats de location simple à titre d'actifs (le droit d'utiliser l'actif sous-jacent pendant la durée du bail) et de passifs (l'obligation de verser les paiements de location futurs).	1 ^{er} janvier 2019	Une évaluation initiale englobant tous les contrats de location existants est en cours. Elle sera suivie d'un examen détaillé des contrats pertinents. Aucune détermination quantitative n'a été réalisée jusqu'à présent. La société est en voie d'adopter cette norme d'ici la date d'entrée en vigueur.
2016-05	Mars 2016	Les modifications précisent qu'un changement de contrepartie d'un instrument dérivé désigné à titre d'instrument de couverture aux fins du <i>Topic 815</i> n'exige pas, en soi, la redéfinition de cette relation de couverture, à condition que tous les autres critères de la comptabilité de couverture soient satisfaits.	1 ^{er} janvier 2018	À l'étude
2016-06	Mars 2016	Les options d'achat et de vente conditionnelles qui accélèrent le paiement du principal d'instruments de créance doivent être « clairement et étroitement liées » à l'instrument d'emprunt hôte.	1 ^{er} janvier 2017	Aucune incidence importante
2016-07	Mars 2016	L'obligation d'adopter rétroactivement la méthode de la mise en équivalence si un placement est admissible à cette méthode en raison d'une augmentation du pourcentage de propriété ou du degré d'influence a été éliminée.	1 ^{er} janvier 2017	Aucune incidence importante
2016-11	Mai 2016	Cette modification résulte de la révocation par le personnel de la SEC de certains commentaires d'observateurs codifiés dans le <i>Topic 605</i> et le <i>Topic 932</i> , en date de l'adoption du <i>Topic 606</i> , et du <i>Topic 815</i> , à la date d'entrée en vigueur de la mise à jour 2014-16.	1 ^{er} janvier 2019	Aucune incidence importante
2016-13	Juin 2016	Cette modification donne aux utilisateurs de l'information plus propice aux décisions relatives aux pertes sur créances attendues sur des instruments financiers et autres engagements de crédit détenus par une entité à chaque date de clôture.	1 ^{er} janvier 2019	À l'étude
2016-15	Août 2016	Les modifications apportées fournissent des directives à l'égard de huit enjeux précis visant les flux de trésorerie, en vue de réduire la diversité en pratique.	1 ^{er} janvier 2018	À l'étude

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

2016-16	Octobre 2016	Cette modification élimine l'interdiction de constater les impôts exigibles et différés relatifs à une cession d'actifs entre entités, exception faite des stocks, jusqu'à ce que les actifs soient vendus à une partie externe. La modification autorisera la comptabilisation de certaines conséquences fiscales, notamment les cessions, au moment où elles surviennent.	1 ^{er} janvier 2018	À l'étude
2016-18	Novembre 2016	En vertu de cette modification, la trésorerie affectée et les équivalents de trésorerie affectés doivent être intégrés à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie dans le rapprochement des soldes à l'ouverture et à la clôture des périodes dans l'état des flux de trésorerie.	1 ^{er} janvier 2018	À l'étude
2017-01	Janvier 2017	Cette modification précise la définition d'une entreprise et donne des directives supplémentaires sur la façon de déterminer si une opération doit être comptabilisée à titre d'acquisition (ou de cession) d'actifs ou d'entreprises.	1 ^{er} janvier 2018	À l'étude

4. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Acquisition de Great Lakes Power

Le 31 octobre 2016, Hydro One a acquis, auprès de Brookfield Infrastructure Holdings Inc., Great Lakes Power, entreprise de transport d'électricité réglementée de l'Ontario, située sur la rive est du lac Supérieur, au nord et à l'est de Sault Ste. Marie, en Ontario. Le prix d'achat total pour Great Lakes Power s'est élevé à environ 376 millions de dollars, y compris la prise en charge de dettes impayées d'environ 150 millions de dollars. Le tableau ci-après résume la détermination de la juste valeur définitive des actifs acquis et des passifs pris en charge :

(en millions de dollars)

Trésorerie et équivalents de trésorerie	5
Immobilisations corporelles	221
Actifs incorporels	1
Actifs réglementaires	50
Écart d'acquisition	159
Fonds de roulement	(2)
Dettes à long terme	(186)
Passifs au titre des prestations de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi, montant net	(5)
Actifs d'impôts différés	(17)
	226

L'écart d'acquisition, d'environ 159 millions de dollars, découlant de l'acquisition de Great Lakes Power, est constitué en grande partie de synergies et d'économies d'échelle attendues du regroupement des activités de Hydro One et de Great Lakes Power. Les résultats financiers consolidés de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 reflètent des produits de 6 millions de dollars et un bénéfice net inférieur à 1 million de dollars attribuables à Great Lakes Power. Tous les coûts liés à l'acquisition ont été passés en charges dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu. Les informations financières de Great Lakes Power sont négligeables aux fins des résultats financiers consolidés de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 et, par conséquent, elles n'ont pas été présentées sur une base pro forma. Le 16 janvier 2017, la dénomination sociale de Great Lakes Power a été changée pour celle de Hydro One Sault Ste. Marie LP.

Convention visant l'acquisition d'Orillia Power

Le 15 août 2016, la société a conclu une convention visant l'acquisition, auprès de la Ville d'Orillia, d'Orillia Power Distribution Corporation (« Orillia Power »), société de distribution d'électricité située dans le comté de Simcoe, en Ontario, moyennant une somme d'environ 41 millions de dollars, y compris la prise en charge de dettes en cours et de passifs réglementaires d'un montant approximatif de 15 millions de dollars, sous réserve des ajustements de clôture. L'acquisition est tributaire de l'approbation réglementaire de la CEO.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

Acquisition de Woodstock Hydro

Le 31 octobre 2015, Hydro One a fait l'acquisition de Woodstock Hydro Holdings Inc. (« Woodstock Hydro »), société de distribution d'électricité établie dans le sud-ouest de l'Ontario. Le prix d'achat total pour Woodstock Hydro s'est établi à environ 32 millions de dollars. Le prix d'achat a été établi définitivement et la société a effectué un versement final de 3 millions de dollars à l'égard du prix d'achat en 2016. Le tableau ci-après résume la détermination de la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge :

(en millions de dollars)

Fonds de roulement	4
Immobilisations corporelles	27
Actifs incorporels	1
Actifs d'impôts différés	2
Écart d'acquisition	22
Dette à long terme	(17)
Instruments dérivés	(3)
Passif au titre des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi	(1)
Passifs réglementaires	(1)
Autres passifs à long terme	(2)
	32

L'écart d'acquisition, d'environ 22 millions de dollars, découlant de l'acquisition de Woodstock Hydro est constitué en grande partie de synergies et d'économies d'échelle attendues du regroupement des activités de Hydro One et de Woodstock Hydro. La totalité de l'écart d'acquisition a été attribuée à l'entreprise de distribution de Hydro One. Les résultats financiers consolidés de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 reflètent des produits de 12 millions de dollars et un bénéfice net de 2 millions de dollars attribuables à Woodstock Hydro. Tous les coûts liés à l'acquisition ont été passés en charges dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu. Les informations financières de Woodstock Hydro sont négligeables aux fins des résultats financiers consolidés de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 et, par conséquent, elles n'ont pas été présentées sur une base pro forma.

Acquisition de Haldimand Hydro

Le 30 juin 2015, Hydro One a acquis Haldimand County Utilities Inc. (« Haldimand Hydro »), société de distribution d'électricité établie dans le sud-ouest de l'Ontario. Le prix d'achat total pour Haldimand Hydro s'est établi à environ 73 millions de dollars. Le prix d'achat a été établi de manière définitive en 2016. Le tableau ci-après résume la détermination de la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge :

(en millions de dollars)

Trésorerie et équivalents de trésorerie	3
Fonds de roulement	5
Immobilisations corporelles	52
Actifs d'impôts différés	1
Écart d'acquisition	33
Dette à long terme	(18)
Passifs réglementaires	(3)
	73

Un écart d'acquisition d'environ 33 millions de dollars découlant de l'acquisition de Haldimand Hydro est constitué en grande partie de synergies et d'économies d'échelle attendues du regroupement des activités de Hydro One et de Haldimand Hydro. La totalité de l'écart d'acquisition a été attribuée à l'entreprise de distribution de Hydro One. Les résultats financiers consolidés de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 reflètent des produits de 32 millions de dollars et un bénéfice net de 6 millions de dollars attribuables à Haldimand Hydro. Tous les coûts liés à l'acquisition ont été passés en charges dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu. Les informations financières de Haldimand Hydro sont négligeables aux fins des résultats financiers consolidés de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 et, par conséquent, elles n'ont pas été présentées sur une base pro forma.

Scission de Hydro One Brampton

Le 31 août 2015, Hydro One a réalisé la scission de sa filiale Hydro One Brampton. La scission a été comptabilisée comme un transfert non monétaire, non réciproque avec la Province, fondée sur sa valeur comptable au 31 août 2015. Les opérations qui ont immédiatement précédé cette scission ainsi que l'opération de scission comme telle s'établissent comme suit :

- Hydro One a souscrit 357 actions ordinaires de Hydro One Brampton pour un prix de souscription global de 53 millions de dollars;

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

- Hydro One a cédé à une société appartenant en propriété exclusive à la Province, la totalité des actions émises et en circulation de Hydro One Brampton à titre de dividende en nature; ainsi que la totalité de la dette à long terme intersociétés d'un montant en capital global de 193 millions de dollars, majoré des intérêts courus de 3 millions de dollars, due par Hydro One Brampton à Hydro One, à titre de remboursement de capital déclaré de 196 millions de dollars sur ses actions ordinaires.

Du fait de la scission, l'écart d'acquisition de Hydro One Brampton d'un montant de 60 millions de dollars a été éliminé du bilan consolidé.

5. AMORTISSEMENT

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2016	2015
Amortissement des immobilisations corporelles	612	595
Coût du retrait d'actifs	90	91
Amortissement des actifs incorporels	56	54
Amortissement des actifs réglementaires	20	19
	778	759

6. CHARGES DE FINANCEMENT

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2016	2015
Intérêts sur la dette à long terme	424	417
Intérêts sur les billets à court terme	9	2
Autres	16	14
Moins : les intérêts capitalisés sur les immobilisations et le développement en cours	(54)	(52)
les intérêts gagnés sur les placements	(2)	(3)
le gain sur les swaps de taux d'intérêt	—	(2)
	393	376

7. IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE

Les impôts sur le bénéfice/la provision pour paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés diffèrent du montant qui aurait été comptabilisé d'après le taux d'imposition du gouvernement fédéral canadien et de l'Ontario combiné prévu par la loi. Le rapprochement entre le taux d'imposition prévu par la loi et le taux d'imposition réel est le suivant :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2016	2015
Impôts sur le bénéfice / provision pour paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés au taux prévu par la loi	235	217
Augmentation (diminution) découlant de ce qui suit :		
Écarts temporaires nets pouvant être recouverts dans les tarifs futurs imputés aux abonnés :		
Excédent de l'amortissement fiscal sur l'amortissement comptable	(53)	(37)
Excédent des cotisations au régime de retraite sur la charge de retraite	(16)	(25)
Coûts indirects capitalisés à des fins comptables, mais déduits à des fins fiscales	(16)	(15)
Intérêts capitalisés à des fins comptables, mais déduits à des fins fiscales	(14)	(13)
Dépenses liées à l'environnement	(5)	(5)
Autres	5	(6)
Écarts temporaires nets	(99)	(101)
Économie d'impôts nette découlant du délaissement du régime fondé sur les paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés au profit du régime fiscal fédéral	—	(19)
Scission de Hydro One Brampton	—	7
Écarts permanents nets	3	1
Total des impôts sur le bénéfice / de la provision pour paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés	139	105

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

Les principales composantes de la charge d'impôts sont les suivantes :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2016	2015
Impôts sur le bénéfice exigibles/provision pour paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés exigibles	25	2 949
Impôts sur le bénéfice différés / provision pour (recouvrement des) paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés différés	114	(2 844)
Total des impôts sur le bénéfice / de la provision pour paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés	139	105
Taux d'imposition effectif	15,7 %	12,8 %

Le montant de la provision pour impôts sur le bénéfice exigibles / pour paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés exigibles est remis à l'ARC (régime fiscal fédéral) et à la SFIEO (régime de paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés). Au 31 décembre 2016, une somme de 14 millions de dollars (1 million de dollars en 2015) à recevoir de l'ARC était incluse dans le poste Actifs à court terme et une somme de 6 millions de dollars (12 millions de dollars en 2015) à recevoir de la SFIEO était prise en compte dans le poste Montants à recevoir des apparentés du bilan consolidé.

Dans le cadre du PAPE de 2015, l'exonération d'impôt dont Hydro One jouissait en vertu du régime fiscal fédéral a cessé de s'appliquer. Aux termes du régime des paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés, Hydro One a été réputée avoir cédé ses actifs immédiatement avant de perdre le statut qui l'exonérait d'impôt en vertu du régime fiscal fédéral, ce qui l'a obligée à faire des paiements en remplacement des impôts d'un montant total de 2,6 milliards de dollars (la « taxe de départ »). Pour permettre à Hydro One de verser ce montant, la Province a souscrit des actions ordinaires de Hydro One pour la somme de 2,6 milliards de dollars en 2015 (voir la note 21). Hydro One a utilisé le produit de cette souscription pour acquitter la taxe de départ.

Le total des impôts sur le bénéfice / de la provision pour paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés en 2015 comprenait une provision pour impôts exigibles de 2 600 millions de dollars et un recouvrement différé de 2 810 millions de dollars découlant du délaissement du régime des paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés au profit du régime fiscal fédéral. Le recouvrement différé n'était pas pris en compte dans le processus de tarification. Les soldes au titre des impôts sur le bénéfice différés qui devraient être pris en compte dans le processus de tarification sont contrebalancés par les actifs et passifs réglementaires de sorte à refléter le recouvrement ou l'élimination anticipé de ces soldes par voie des tarifs d'électricité futurs.

Actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés découlent de la différence entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs de la société. Aux 31 décembre 2016 et 2015, les actifs et passifs d'impôts différés étaient les suivants :

31 décembre (en millions de dollars)	2016	2015
Actifs d'impôts différés		
Excédent de l'amortissement comptable sur l'amortissement fiscal	495	937
Immobilisations non amortissables	271	271
Excédent de la charge au titre des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi sur les paiements en espèces	607	578
Dépenses liées à l'environnement	74	75
Pertes autres qu'en capital	213	62
Placement dans des filiales	75	55
Autres	30	10
	1 765	1 988
Moins la provision pour moins-valeur	(352)	(333)
Total des actifs d'impôts différés	1 413	1 655
Moins la tranche échéant à moins de un an	—	19
	1 413	1 636

31 décembre (en millions de dollars)	2016	2015
Passifs d'impôts différés		
Montants réglementaires non constatés aux fins fiscales	(153)	(153)
Écart d'acquisition	(10)	(10)
Excédent de l'amortissement fiscal sur l'amortissement comptable	(64)	(42)
Autres	(11)	(2)
Total des passifs d'impôts différés	(238)	(207)
Moins la tranche échéant à moins de un an	—	—
	(238)	(207)
Actifs nets d'impôts différés	1 175	1 448

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

Les actifs nets d'impôts différés sont présentés aux bilans consolidés, comme suit :

31 décembre (en millions de dollars)	2016	2015
Court terme		
Autres actifs à court terme	–	19
Long terme		
Actifs d'impôts différés	1 235	1 636
Passifs d'impôts différés	(60)	(207)
Actifs nets d'impôts différés	1 175	1 448

La provision pour moins-value au titre des actifs d'impôts différés au 31 décembre 2016 s'établissait à 352 millions de dollars (333 millions de dollars en 2015). La provision pour moins-value se rapporte principalement aux écarts temporaires liés aux actifs non amortissables et aux placements dans les filiales. Au 31 décembre 2016, la société disposait de pertes autres qu'en capital pouvant être reportées en avant afin de réduire le bénéfice imposable d'exercices futurs, lesquelles expirent comme suit :

Année d'expiration (en millions de dollars)	2016	2015
2034	2	2
2035	222	232
2036	580	–
Total des pertes	804	234

8. DÉBITEURS

31 décembre (en millions de dollars)	2016	2015
Débiteurs – facturés	431	379
Débiteurs – non facturés	442	458
Débiteurs, montant brut	873	837
Provision pour créances douteuses	(35)	(61)
Débiteurs, montant net	838	776

Le tableau suivant indique l'évolution de la provision pour créances douteuses au cours des exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015 :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2016	2015
Provision pour créances douteuses – 1 ^{er} janvier	(61)	(66)
Sorties du bilan	37	37
Dotations à la provision pour créances douteuses	(11)	(32)
Provision pour créances douteuses – 31 décembre	(35)	(61)

9. AUTRES ACTIFS À COURT TERME

31 décembre (en millions de dollars)	2016	2015
Actifs réglementaires (note 12)	37	36
Matières et fournitures	19	21
Actifs d'impôts différés (notes 3, 7)	–	19
Charges payées d'avance et autres actifs	46	29
	102	105

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

31 décembre 2016 (en millions de dollars)	Immobilisations corporelles	Amortissement cumulé	Immobilisations en cours	Total
Transport	14 692	4 862	910	10 740
Distribution	9 656	3 305	243	6 594
Communications	1 233	777	20	476
Administration et service	1 632	924	61	769
Servitudes	628	67	–	561
	27 841	9 935	1 234	19 140

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

31 décembre 2015 (en millions de dollars)	Immobilisations corporelles	Amortissement cumulé	Immobilisations en cours	Total
Transport	13 704	4 621	853	9 936
Distribution	9 205	3 177	238	6 266
Communications	1 165	704	28	489
Administration et service	1 531	848	36	719
Servitudes	622	64	—	558
	26 227	9 414	1 155	17 968

Les charges de financement capitalisées à l'égard des immobilisations corporelles en cours de construction ont totalisé 52 millions de dollars en 2016 (50 millions de dollars en 2015).

11. ACTIFS INCORPORELS

31 décembre 2016 (en millions de dollars)	Actifs incorporels	Amortissement cumulé	Aménagements en cours de réalisation	Total
Logiciels d'application	621	326	53	348
Autres actifs	5	4	—	1
	626	330	53	349

31 décembre 2015 (en millions de dollars)	Actifs incorporels	Amortissement cumulé	Aménagements en cours de réalisation	Total
Logiciels d'application	579	270	24	333
Autres actifs	7	4	—	3
	586	274	24	336

Les charges de financement capitalisées dans les actifs incorporels en cours de réalisation se sont établies à 2 millions de dollars en 2016 (1 million de dollars en 2015). La charge d'amortissement annuelle estimative à l'égard des actifs incorporels se présente comme suit : 54 millions de dollars en 2017, 54 millions de dollars en 2018, 45 millions de dollars en 2019, 27 millions de dollars en 2020 et 26 millions de dollars en 2021.

12. ACTIFS ET PASSIFS RÉGLEMENTAIRES

Les actifs et les passifs réglementaires résultent du processus de tarification. Hydro One a enregistré les actifs et les passifs réglementaires suivants :

31 décembre (en millions de dollars)	2016	2015
Actifs réglementaires		
Actif réglementaire au titre des impôts différés	1 587	1 445
Actif réglementaire au titre des prestations de retraite	900	952
Avantages complémentaires de retraite et avantages postérieurs à l'emploi	243	240
Environnement	204	207
Compte d'écarts liés au règlement de détail	145	110
Prime d'émission de titres d'emprunt	32	—
Rémunération à base d'actions	31	10
Exemption au titre du code des réseaux de distribution	10	10
Majoration tarifaire pour les années 2015 à 2017	7	20
Coûts de démarrage liés à B2M LP	5	8
Écarts liés aux coûts de retraite	4	37
Autres	14	12
Total des actifs réglementaires	3 182	3 051
Moins : la tranche échéant à moins de un an	37	36
	3 145	3 015
Passifs réglementaires		
Écart lié aux dépenses en matière d'énergie verte	69	76
Écarts liés aux produits externes	64	87
Report et écart liés au programme de CGD	54	53
Passif réglementaire au titre des impôts différés	4	23
Autres	18	16
Total des passifs réglementaires	209	255
Moins : la tranche échéant à moins de un an	—	19
	209	236

Actif et passif réglementaires au titre des impôts différés

Les impôts différés sont constatés pour tenir compte des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs figurant aux états financiers et leur valeur fiscale correspondante utilisée pour calculer le bénéfice imposable. La société a constaté des actifs et des passifs réglementaires qui correspondent aux actifs d'impôts différés résultant du processus de tarification. En l'absence de comptabilisation des activités à tarifs réglementés, la charge d'impôts aurait été comptabilisée selon la méthode axée sur le bilan, et aucun compte réglementaire n'aurait été établi au titre des impôts devant être recouvrés au moyen des tarifs futurs. Par conséquent, la charge d'impôts en 2016 aurait été plus élevée d'environ 104 millions de dollars (101 millions de dollars en 2015).

Actif réglementaire au titre des prestations de retraite

Selon les ordonnances tarifaires de la CEO, les coûts du régime de retraite sont recouvrés selon la méthode de la comptabilité de caisse puisque les cotisations de l'employeur sont versées à la caisse de retraite conformément à la *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario). La société comptabilise aux bilans consolidés le montant net non capitalisé des obligations liées au régime de retraite, ainsi qu'un actif réglementaire de compensation. Un actif réglementaire est comptabilisé étant donné que la direction estime qu'il est probable que les coûts des prestations de retraite seront recouvrés dans l'avenir au moyen du processus de tarification. L'obligation au titre des prestations de retraite est réévaluée à sa juste valeur à la clôture chaque exercice d'après un rapport actuariel annuel, et un actif réglementaire de compensation est comptabilisé, à hauteur de l'ajustement de réévaluation. Si ce n'était de la comptabilisation des activités à tarifs réglementés, les autres éléments du résultat étendu en 2016 auraient été plus élevés de 52 millions de dollars (284 millions de dollars en 2015).

Avantages complémentaires de retraite et avantages postérieurs à l'emploi

La société comptabilise aux bilans consolidés le montant net non capitalisé des obligations liées aux régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi, ainsi qu'une compensation supplémentaire liée aux actifs réglementaires connexes. Un actif réglementaire est comptabilisé étant donné que la direction estime qu'il est probable que les coûts des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi seront recouvrés dans l'avenir au moyen du processus de tarification. L'obligation au titre des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi est réévaluée à sa juste valeur à la clôture de chaque exercice d'après un rapport actuariel annuel, et un actif réglementaire de compensation est comptabilisé, à hauteur de l'ajustement de réévaluation. Si ce n'était de la comptabilisation des activités à tarifs réglementés, les autres éléments du résultat étendu en 2016 auraient été moins élevés de 3 millions de dollars (plus élevés de 33 millions de dollars en 2015).

Environnement

Hydro One comptabilise un passif au titre des dépenses futures estimatives à engager pour remettre en état les sites contaminés. Étant donné que ces dépenses sont censées être recouvrables au moyen des tarifs futurs, la société a comptabilisé un montant équivalent à titre d'actif réglementaire. En 2016, cet actif réglementaire lié à l'environnement a été réduit de 1 million de dollars (24 millions de dollars en 2015) afin de refléter les variations correspondantes du passif de la société en matière de BPC, et il a été haussé de 10 millions de dollars (1 million de dollars en 2015) pour tenir compte des variations du passif lié à l'évaluation et à la remise en état des terrains. L'actif réglementaire lié à l'environnement est porté en résultat d'une manière conforme au modèle des dépenses réelles engagées et imputées aux passifs environnementaux. La CEO a la possibilité d'examiner et d'évaluer la prudence de toutes les dépenses réglementaires réelles de Hydro One en matière d'environnement et le moment où elles sont toutes recouvrées. En l'absence de comptabilisation des activités à tarifs réglementés, les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration de 2016 auraient été plus élevées de 9 millions de dollars (moins élevés de 23 millions de dollars en 2015). Par ailleurs, la charge d'amortissement de 2016 aurait été moins élevée de 20 millions de dollars (19 millions de dollars en 2015) et les charges de financement de 2016 auraient été plus élevées de 8 millions de dollars (10 millions de dollars en 2015).

Compte d'écarts liés au règlement de détail (« CELRD »)

Hydro One a reporté certains montants au titre d'écarts liés au règlement de détail en vertu des dispositions de l'article 490 de l'*Accounting Procedures Handbook* de la CEO. En mars 2015, la CEO a approuvé le règlement du total du solde des CELRD accumulé entre janvier 2012 et décembre 2013, y compris les intérêts courus, montant devant être recouvré au moyen des majorations tarifaires pour les années 2015 à 2017.

Prime d'émission de titres d'emprunt

La valeur des titres d'emprunt pris en charge dans le cadre de l'acquisition de Great Lakes Power a été comptabilisée à la juste valeur conformément aux PCGR américains – Regroupement d'entreprises. La CEO permet le recouvrement des intérêts au taux nominal des billets garantis de premier rang et un actif réglementaire a été comptabilisé pour rendre compte de l'écart entre la juste valeur et la valeur nominale de cette dette. La prime d'émission de titre d'emprunt est recouvrée sur la durée résiduelle de la dette (voir la note 15).

Rémunération à base d'actions

La société comptabilise les coûts liés aux régimes d'octroi d'actions comme un actif réglementaire étant donné que la direction estime qu'il est probable que les coûts liés aux régimes d'octroi d'actions seront recouvrés dans l'avenir au moyen du processus de tarification. En l'absence de comptabilisation des activités à tarifs réglementés, les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration en 2016 auraient été plus élevées de 9 millions de dollars (5 millions de dollars en 2015).

Exemption au titre du code des réseaux de distribution (« CRD »)

En juin 2010, Hydro One Networks a déposé une demande auprès de la CEO portant sur les nouvelles règles de la CEO en matière de responsabilité des coûts contenues dans l'avis de modification du CRD d'octobre 2009 de la CEO, en ce qui a trait au raccordement de certaines installations de production d'énergie renouvelable déjà raccordées ou qui ont fait l'objet d'une évaluation de l'incidence de leur raccordement avant le 21 octobre 2009. Cette demande visait à faire approuver la comptabilisation et le report des coûts non prévus, engagés par Hydro One Networks et découlant du raccordement de certaines installations de production d'énergie renouvelable. La CEO a statué que certaines dépenses spécifiques qui avaient été relevées pouvaient être comptabilisées dans le compte de report, sous réserve de leur examen par la CEO dans le cadre des demandes de tarifs subséquentes de Hydro One Networks. En mars 2015, la CEO a approuvé le règlement du compte de report lié à l'exemption au titre du CRD au 31 décembre 2013, y compris les intérêts courus, montant qui est actuellement recouvré au moyen des majorations tarifaires pour les années 2015 à 2017. Par ailleurs, la CEO a également approuvé la demande faite par Hydro One visant l'élimination de ce compte de report. Il n'y a eu aucun ajout à ce compte réglementaire en 2015 ou en 2016.

Majoration tarifaire pour les années 2015 à 2017

En mars 2015, dans la cadre de sa décision portant sur la demande de tarifs de distribution de Hydro One Networks pour les années 2015 à 2019, la CEO a approuvé le règlement de certains comptes de report et comptes d'écart, y compris des CELRD et les intérêts courus. Le compte au titre de la majoration tarifaire pour les années 2015 à 2017 comprend les soldes approuvés à des fins de règlement par la CEO, lesquels sont éliminés, conformément à la décision de la CEO, sur une période de 32 mois se terminant le 31 décembre 2017.

Coûts de démarrage liés à B2M LP

En décembre 2015, la CEO a rendu une décision portant sur la demande de B2M LP pour les années 2015-2019, dans laquelle elle a approuvé le recouvrement de coûts de démarrage liés à B2M LP de 8 millions de dollars. Ces coûts sont actuellement recouvrés sur une période de quatre ans qui a commencé en 2016, conformément à la décision de la CEO.

Écarts liés aux coûts de retraite

Un compte d'écarts liés aux coûts de retraite a été établi à l'égard des entreprises de transport et de distribution de Hydro One Networks afin de comptabiliser l'écart entre la charge de retraite réellement engagée et les coûts de retraite estimatifs approuvés par la CEO. Le solde de ce compte réglementaire reflète l'excédent des coûts de retraite versés en regard des montants approuvés par la CEO. En mars 2015, la CEO a approuvé le règlement de la partie attribuable à l'entreprise de distribution de la totalité du compte d'écarts liés aux coûts de retraite au 31 décembre 2013, y compris les intérêts courus, montant qui est actuellement recouvré au moyen des majorations tarifaires pour les années 2015 à 2017. En l'absence de comptabilisation des activités à tarifs réglementés, les produits en 2016 auraient été plus élevés de 25 millions de dollars (moins élevés de 6 millions de dollars en 2015).

Écart lié aux dépenses en matière d'énergie verte

En avril 2010, la CEO a demandé l'établissement de comptes de report dans lesquels est enregistré l'écart entre les produits constatés découlant des dépenses engagées au titre du programme d'énergie verte et les recouvrements reçus réellement.

Écarts liés aux produits externes

En mai 2009, la CEO a approuvé les montants prévus au titre des produits tirés des services d'exportation, les produits externes liés à l'utilisation secondaire des terrains et les produits externes tirés de l'entretien des postes ainsi que des travaux d'ingénierie et de construction. En novembre 2012, la CEO a une fois de plus approuvé les montants prévus liés à cette catégorie de produits et a étendu le champ d'application de sorte à inclure tous les « autres » produits externes. Le solde du compte d'écarts liés aux produits externes reflète l'excédent des produits externes réels sur les montants prévus approuvés par la CEO.

Compte de report et d'écart aux fins du programme de conservation et de gestion de la demande

Dans le cadre de la demande de tarifs de Hydro One Networks pour 2013 et 2014, Hydro One a consenti à constituer un nouveau compte de report et d'écart réglementaire pour évaluer l'effet des résultats réels des programmes de conservation et de gestion de la demande (« CGD ») et de réponse à la demande sur la charge prévue comparativement à la charge prévue estimée comprise dans les besoins en matière de produits. Le solde du compte de report et d'écart aux fins du programme de CGD est attribuable à l'écart entre les résultats réels du programme de CGD pour 2013 et 2014 et ceux prévus aux fins des besoins en matière de produits de 2013 et de 2014, respectivement. Il n'y a eu aucun ajout à ce compte réglementaire en 2016.

13. CRÉDITEURS ET AUTRES PASSIFS À COURT TERME

31 décembre (en millions de dollars)	2016	2015
Créditeurs	181	155
Charges à payer	659	598
Intérêts courus	105	96
Passifs réglementaires (note 12)	—	19
	945	868

14. AUTRES PASSIFS À LONG TERME

31 décembre (en millions de dollars)	2016	2015
Passif au titre des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi (note 18)	1 641	1 560
Passif au titre des prestations de retraite (note 18)	900	952
Passifs environnementaux (note 19)	177	185
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 20)	9	9
Créditeurs et autres passifs à long terme	25	17
	2 752	2 723

15. DETTE ET CONVENTIONS DE CRÉDIT

Billets à court terme et facilités de crédit

Hydro One comble ses besoins de liquidités à court terme, en partie par voie de l'émission de papier commercial, aux termes du programme de papier commercial de Hydro One Inc. d'un montant maximal autorisé de 1,5 milliard de dollars. Les billets à court terme sont libellés en dollars canadiens et ont diverses durées allant jusqu'à 365 jours. Le programme de papier commercial est soutenu par les facilités de crédit renouvelables consenties de Hydro One Inc. d'un montant total de 2,3 milliards de dollars.

Le 15 août 2016, Hydro One Inc. a résilié sa facilité de crédit de soutien renouvelable de 1,5 milliard de dollars échéant en juin 2020 et sa facilité de crédit à terme renouvelable de premier rang d'un montant de 800 millions de dollars, d'une durée de trois ans, et échéant en octobre 2018 (collectivement, les « anciennes facilités de crédit »). À la même date, Hydro One Inc. a conclu une nouvelle convention de crédit visant une facilité de crédit renouvelable de 2,3 milliards de dollars échéant en juin 2021 (la « nouvelle facilité de crédit »). La nouvelle facilité de crédit prend rang égal avec la dette de premier rang existante ou future de Hydro One Inc. et elle est assortie des clauses restrictives habituelles, lesquelles sont essentiellement les mêmes que celles dont étaient assorties les anciennes facilités. Par ailleurs, le 7 novembre 2016, la date d'échéance de la facilité de crédit de 250 millions de dollars de Hydro One a été reportée de novembre 2020 à novembre 2021.

Au 31 décembre 2016, les facilités de crédit consenties, non garanties et inutilisées de Hydro One, sur une base consolidée, totalisaient 2 550 millions de dollars et étaient composées de ce qui suit :

(en millions de dollars)	Échéance	Montant
Hydro One Inc.		
Facilité de crédit de soutien renouvelable	Juin 2021	2 300
Hydro One		
Facilité de crédit à terme renouvelable de premier rang, d'une durée de cinq ans	Novembre 2021	250
Total		2 550

La société peut utiliser ses facilités de crédit aux fins des besoins du fonds de roulement ou de ses besoins généraux. Si ces facilités de crédit sont utilisées, l'encours portera intérêt à un taux fondé sur les taux de référence canadiens. L'obligation de chaque prêteur de prolonger la durée du crédit aux termes de sa facilité de crédit est assujettie à diverses conditions, notamment le fait qu'aucune situation de défaut n'est survenue ni ne découlerait de la prolongation de ce crédit.

Dettes à long terme

Au 31 décembre 2016, la dette à long terme de 10 523 millions de dollars de la société était émise par Hydro One Inc. aux termes du programme de billets à moyen terme de cette dernière. Le montant en capital autorisé maximal des billets pouvant être émis aux termes du prospectus lié au programme actuel de billets à moyen terme déposé en décembre 2015 s'est élevé à 3,5 milliards de dollars. Au 31 décembre 2016, une somme de 1,2 milliard de dollars demeurait disponible aux fins d'émission jusqu'en janvier 2018. Par ailleurs, au 31 décembre 2016, la société avait une dette à long terme de 184 millions de dollars, prise en charge dans le cadre de l'acquisition de Great Lakes Power.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

Le tableau qui suit présente l'encours de la dette à long terme aux 31 décembre 2016 et 2015 :

31 décembre (en millions de dollars)	2016	2015
Billets, série 10, 4,64 % échéant en 2016	—	450
Billets à taux variable de série 27 échéant en 2016 ¹	—	50
Billets, série 13, 5,18 % échéant en 2017	600	600
Billets, série 28, 2,78 % échéant en 2018	750	750
Billets à taux variable, série 31 échéant en 2019 ¹	228	228
Billets, série 37, 1,48 % échéant en 2019 ²	500	—
Billets, série 20, 4,40 % échéant en 2020	300	300
Billets, série 33, 1,62 % échéant en 2020 ²	350	350
Billets, série 34, 1,84 % échéant en 2021	500	—
Billets, série 25, 3,20 % échéant en 2022	600	600
Billets, série 35, 2,77 % échéant en 2026	500	—
Débetures, 7,35 % échéant en 2030	400	400
Billets, série 2, 6,93 % échéant en 2032	500	500
Billets, série 4, 6,35 % échéant en 2034	385	385
Billets, série 9, 5,36 % échéant en 2036	600	600
Billets, série 12, 4,89 % échéant en 2037	400	400
Billets, série 17, 6,03 % échéant en 2039	300	300
Billets, série 18, 5,49 % échéant en 2040	500	500
Billets, série 23, 4,39 % échéant en 2041	300	300
Billets, série 5, 6,59 % échéant en 2043	315	315
Billets, série 29, 4,59 % échéant en 2043	435	435
Billets, série 32, 4,17 % échéant en 2044	350	350
Billets, série 11, 5,00 % échéant en 2046	325	325
Billets, série 36, 3,91 % échéant en 2046	350	—
Billets, série 38, 3,72 % échéant en 2047	450	—
Billets, série 24, 4,00 % échéant en 2051	225	225
Billets, série 26, 3,79 % échéant en 2062	310	310
Billets, série 30, 4,29 % échéant en 2064	50	50
Dette à long terme de Hydro One Inc.	10 523	8 723
Obligations garanties de premier rang, 6,6 % échéant en 2023 (valeur nominale de 112 millions de dollars)	144	—
Billets à payer, 4,6 % échéant en 2023 (valeur nominale de 36 millions de dollars)	40	—
Dette à long terme de Great Lakes Power	184	—
	10 707	8 723
Ajouter le montant net des primes d'émission de titres d'emprunt non amorties ³	15	17
Ajouter : la perte non réalisée liée (le gain non réalisé lié) à l'évaluation à la valeur de marché ²	(2)	1
Moins : le montant reporté des frais d'émission de titres d'emprunt ³	(40)	(34)
Total de la dette à long terme	10 680	8 707

¹ Les taux d'intérêt sur les billets à taux variable correspondent aux taux des acceptations bancaires à trois mois, en dollars canadiens, majorés d'une marge.

² Le gain net non réalisé lié à l'évaluation à la valeur de marché se rapporte à une tranche de 50 millions de dollars des billets, série 33, échéant en 2020 et à une tranche de 500 millions de dollars des billets, série 37, échéant en 2019 (en 2015, la perte se rapporte à une tranche de 50 millions de dollars des billets, série 33, échéant en 2020). Le gain net non réalisé lié à l'évaluation à la valeur de marché est compensé par une perte nette (un gain en 2015) de 2 millions de dollars (1 million de dollars en 2015) liée à l'évaluation à la valeur de marché sur les swaps de taux d'intérêt fixe-variable, lesquels sont comptabilisés comme des couvertures de la juste valeur. Il y a lieu de se reporter à la note 16 – Juste valeur des instruments financiers et gestion des risques, pour obtenir des détails sur les couvertures de juste valeur.

³ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2016, le montant reporté des frais d'émission de titres d'emprunt et le montant net des primes d'émission de titres d'emprunt non amorties qui étaient présentés respectivement dans les autres actifs à long terme et les autres passifs à long terme, ont été reclassés et présentés en compensation de la dette à long terme au moment de l'adoption de l'ASU 2015-03 (voir la note 3). Les soldes au 31 décembre 2015 ont été mis à jour pour refléter l'adoption rétrospective de l'ASU 2015-03.

Le total de la dette à long terme est présenté au bilan consolidé, comme suit :

31 décembre (en millions de dollars)	2016	2015
Passifs à court terme		
Tranche échéant à moins de un an de la dette à long terme	602	500
Passifs à long terme		
Dette à long terme	10 078	8 207
Total de la dette à long terme	10 680	8 707

En 2016, Hydro One a émis des titres d'emprunt à long terme pour un montant de 2 300 millions de dollars (350 millions de dollars en 2015) dans le cadre de son programme de billets à moyen terme et a remboursé des titres d'emprunt à long terme d'un total de 502 millions de dollars (550 millions de dollars en 2015).

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

Le tableau qui suit présente un sommaire des remboursements de capital et des taux d'intérêt moyens pondérés connexes selon le nombre d'années à courir jusqu'à l'échéance :

Années avant l'échéance	Remboursements de capital sur la dette à long terme <i>(en millions de dollars)</i>	Taux d'intérêt moyen pondéré <i>(en pourcentage)</i>
1 an	602	5,2
2 ans	753	2,8
3 ans	731	1,4
4 ans	653	2,9
5 ans	503	1,9
	3 242	2,8
De 6 à 10 ans	1 234	3,3
Plus de 10 ans	6 195	5,2
	10 671	4,3

Le tableau qui suit présente, pour les années indiquées, un résumé des obligations au titre des paiements d'intérêt liées à la dette à long terme :

Année	Paiements d'intérêt <i>(en millions de dollars)</i>
2017	456
2018	425
2019	402
2020	384
2021	370
	2 037
2022 à 2026	1 703
2027 et par la suite	4 405
	8 145

16. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

La juste valeur est considérée comme étant le prix d'échange auquel une transaction normale visant la vente d'un actif ou la cession d'un passif serait conclue entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La notion de juste valeur met l'accent sur une valeur de sortie, laquelle correspond au prix qui serait reçu à la vente d'un actif ou payé à la cession d'un passif.

Comme le prescrivent les normes comptables concernant la juste valeur, Hydro One classe ses évaluations de la juste valeur d'après la hiérarchie suivante, hiérarchie selon laquelle sont classées, par ordre de priorité et en fonction de trois niveaux, les données d'entrée des techniques d'évaluation de la juste valeur :

Les données d'entrée de niveau 1 sont les cours du marché non ajustés auxquels Hydro One peut avoir accès, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions sur l'actif ou le passif selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix.

Les données d'entrée de niveau 2 correspondent à celles qui ne sont pas des cours du marché et qui sont observables directement ou indirectement pour un actif ou un passif. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent, sans toutefois s'y limiter, les cours sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires, les cours sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou similaires, et les données autres que les cours du marché qui sont observables pour l'actif ou le passif, tels les courbes de taux d'intérêt et de rendement observables aux intervalles usuels, les volatilités, le risque de crédit et les taux de défaut. Pour un classement dans le niveau 2, il est nécessaire qu'une portion négligeable de l'évaluation repose sur des données non observables.

Les données d'entrée de niveau 3 incluent, pour toute évaluation de la juste valeur, des données d'entrée non observables pour l'actif ou le passif, et ce, pour une large part de cette évaluation. Une évaluation de niveau 3 peut être essentiellement fondée sur des données de niveau 2.

Actifs et passifs financiers autres que des dérivés

Aux 31 décembre 2016 et 2015, la valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des montants à recevoir des apparentés, des billets à court terme à payer, des créditeurs et des montants à payer à des apparentés de la société était représentative de leur juste valeur en raison de l'échéance rapprochée de ces instruments.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

Évaluations de la juste valeur de la dette à long terme

Ce qui suit indique la juste valeur et la valeur comptable de la dette à long terme de la société aux 31 décembre 2016 et 2015 :

31 décembre (en millions de dollars)	2016 Valeur comptable	2016 Juste valeur	2015 Valeur comptable	2015 Juste valeur
Dette à long terme				
Billets à moyen terme, série 33, de 50 millions de dollars	50	50	51	51
Billets à moyen terme, série 37, de 500 millions de dollars	498	498	—	—
Autres billets et débentures	10 132	11 462	8 656	9 942
	10 680	12 010	8 707	9 993

Évaluations de la juste valeur des instruments dérivés

Au 31 décembre 2016, Hydro One Inc. avait des swaps de taux d'intérêt d'un montant de 550 millions de dollars (50 millions de dollars en 2015) ayant servi à convertir la dette à taux fixe en dette à taux variable. Ces swaps sont classés comme une couverture de juste valeur. Le montant ainsi couvert représentait environ 5 % (1 % en 2015) du total de la dette à long terme de Hydro One Inc. Au 31 décembre 2016, Hydro One Inc. détenait les swaps de taux d'intérêt désignés comme couverture de juste valeur suivants :

- un swap de taux d'intérêt fixe-variable d'un montant de 50 millions de dollars visant la conversion, en une dette à taux variable à trois mois, d'une tranche de 50 millions de dollars des billets à moyen terme, série 33, de 350 millions de dollars échéant le 30 avril 2020;
- deux swaps de taux d'intérêt fixe-variable de 125 millions de dollars et un swap de taux d'intérêt fixe-variable de 250 millions de dollars, visant la conversion, en une dette à taux variable à trois mois, des billets à moyen terme, série 37, de 500 millions de dollars échéant le 18 novembre 2019.

Aux 31 décembre 2016 et 2015, la société n'avait aucun swap de taux d'intérêt classé dans les contrats non désignés.

Hiérarchie de la juste valeur

Ce qui suit indique la hiérarchie de la juste valeur des actifs et passifs financiers aux 31 décembre 2016 et 2015 :

31 décembre 2016 (en millions de dollars)	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	50	50	50	—	—
	50	50	50	—	—
Passifs					
Billets à court terme à payer	469	469	469	—	—
Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins de un an	10 680	12 010	—	12 010	—
Instruments dérivés					
Couverture de juste valeur – swaps de taux d'intérêt	2	2	2	—	—
	11 151	12 481	471	12 010	—
31 décembre 2015 (en millions de dollars)	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	94	94	94	—	—
Instruments dérivés					
Couvertures de juste valeur – swaps de taux d'intérêt	1	1	1	—	—
	95	95	95	—	—
Passifs					
Billets à court terme à payer	1 491	1 491	1 491	—	—
Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins de un an	8 707	9 993	—	9 993	—
	10 198	11 484	1 491	9 993	—

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie ainsi que les placements à court terme. La valeur comptable de ces instruments est représentative de la juste valeur de ces derniers en raison de leur courte durée.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

La juste valeur de la partie couverte de la dette à long terme est principalement fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs établie d'après une courbe des taux de rendement des swaps servant à poser les hypothèses de taux d'intérêt. La juste valeur de la partie non couverte de la dette à long terme est fondée sur les cours du marché non ajustés à la clôture de la période pour des instruments d'emprunt identiques ou semblables qui comportent la même période à courir jusqu'à l'échéance.

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015, aucun reclassement important d'un niveau de juste valeur à l'autre n'a eu lieu.

Gestion des risques

L'exposition au risque de marché, au risque de crédit et au risque d'illiquidité survient dans le cadre normal des activités de la société.

Risque de marché

Le risque de marché désigne essentiellement le risque de perte résultant des variations des coûts ainsi que des taux de change et d'intérêt. La société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt puisque son rendement des capitaux propres réglementé est établi au moyen d'une formule qui tient compte des taux d'intérêt prévus. La société n'est pas exposée actuellement à un risque sur marchandises important ou à un risque de change important.

La société utilise à la fois des dettes à taux variable et des dettes à taux fixe pour gérer la composition de son portefeuille de dettes. Elle a également recours à des instruments financiers dérivés pour gérer son risque de taux d'intérêt. En outre, la société utilise des swaps de taux d'intérêt, lesquels sont généralement désignés comme des couvertures de juste valeur, afin de gérer son risque de taux d'intérêt dans l'optique de réduire le coût de la dette. Elle peut également recourir à des instruments dérivés de taux d'intérêt pour bloquer ses taux d'intérêt en prévision d'un financement futur.

Une hausse hypothétique de 100 points de base des taux d'intérêt associés à la dette à taux variable n'aurait pas diminué de manière significative le bénéfice net de Hydro One pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015.

Dans le cas d'un instrument dérivé qui est désigné et admissible en tant que couverture de juste valeur, le gain ou la perte sur cet instrument ainsi que le gain ou la perte de compensation sur l'élément couvert qui est attribuable au risque couvert sont pris en compte dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu. Pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015, le montant net de la perte ou du gain non réalisé sur la dette couverte et sur les swaps de taux d'intérêt connexes était négligeable.

Risque de crédit

Les actifs financiers engendrent le risque qu'une contrepartie n'honore pas ses engagements, entraînant ainsi une perte financière. Aux 31 décembre 2016 et 2015, aucune catégorie donnée d'actifs financiers ne générerait une concentration importante du risque de crédit. La société réalise ses produits auprès d'une vaste clientèle. Par conséquent, Hydro One n'a pas tiré de produits importants d'un seul client. Aux 31 décembre 2016 et 2015, aucun solde important des débiteurs n'était exigible auprès d'un même client.

Au 31 décembre 2016, la provision pour créances douteuses de la société s'établissait à 35 millions de dollars (61 millions de dollars en 2015). Les ajustements et radiations requis ont été déterminés au moyen d'un examen des comptes en souffrance, examen qui tient compte des résultats passés. Au 31 décembre 2016, environ 6 % (6 % en 2015) du montant net des débiteurs de la société dataient de plus de 60 jours.

Hydro One gère son risque de crédit lié aux contreparties au moyen de diverses techniques, notamment en concluant des transactions avec des contreparties qui jouissent d'une excellente cote de solvabilité, en limitant le montant d'exposition total à des contreparties individuelles, en concluant des conventions-cadres qui permettent un règlement sur une base nette et donnent un droit contractuel d'opérer compensation et en surveillant la situation financière de ses contreparties. La société surveille le risque de crédit actuel auquel l'exposent ses contreparties de manière individuelle et globale. Le risque de crédit associé à ses débiteurs ne peut dépasser leur valeur comptable qui figure aux bilans consolidés.

Les instruments financiers dérivés posent un risque de crédit puisqu'il est possible que les contreparties à ces instruments manquent à leurs engagements. L'exposition au risque de crédit inhérent aux contrats sur dérivés, avant toute garantie, est représentée par la juste valeur de ces derniers à la date d'arrêté des comptes. Aux 31 décembre 2016 et 2015, le risque de crédit lié aux contreparties et inhérent à la juste valeur de ces swaps de taux d'intérêt était négligeable. Au 31 décembre 2016, le risque de crédit de Hydro One eu égard à tous les instruments dérivés ainsi qu'aux créanciers et débiteurs concernés comportait une cote de crédit de qualité supérieure, quatre institutions financières en étant les contreparties.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend de la capacité de la société à s'acquitter de ses obligations financières à l'échéance. Hydro One comble ses besoins de liquidités à court terme au moyen de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en caisse, des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, de l'émission de papier commercial et de facilités de crédit de soutien renouvelables. Les liquidités à court terme prévues aux termes du programme de papier commercial, les facilités de crédit de soutien

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

renouvelables et les flux de trésorerie prévus liés aux activités d'exploitation devraient suffire à financer les besoins habituels de la société en matière d'exploitation.

Au 31 décembre 2016, il était prévu que des crédettes et charges à payer d'un montant de 840 millions de dollars (753 millions de dollars en 2015) seraient réglés en espèces à leur valeur comptable au cours des douze prochains mois.

17. GESTION DU CAPITAL

La structure du capital de la société devrait lui permettre d'atteindre les objectifs suivants : un accès continu et à long terme à des fonds, à des taux raisonnables, et la réalisation de rendements financiers convenables. Pour assurer un accès continu à des fonds, la société vise à maintenir une solide qualité du crédit. Aux 31 décembre 2016 et 2015, la structure du capital de la société s'établissait comme suit :

31 décembre (en millions de dollars)	2016	2015
Tranche échéant à moins de un an de la dette à long terme	602	500
Billets à court terme à payer	469	1 491
Moins : la trésorerie et les équivalents de trésorerie	50	94
	1 021	1 897
Dette à long terme	10 078	8 207
Actions privilégiées	418	418
Actions ordinaires	5 623	5 623
Bénéfices non répartis	3 950	3 806
Total du capital	21 090	19 951

Hydro One Inc. et Great Lakes Power doivent se conformer aux clauses restrictives qui sont généralement imposées à l'égard des dettes à long terme. Entre autres choses, les clauses restrictives de la dette à long terme et de la facilité de crédit de Hydro One Inc. limitent la dette admissible de la société à 75 % de sa structure du capital, restreignent sa capacité de vendre des actifs et imposent une clause de sûreté négative, sous réserve des exceptions habituelles. Au 31 décembre 2016, Hydro One Inc. et Great Lakes Power respectaient toutes les clauses restrictives et limites.

18. PRESTATIONS DE RETRAITE, AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE ET AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Hydro One a un régime de retraite à prestations déterminées (le « régime de retraite »), un régime de retraite à cotisations déterminées (le « régime à cotisations déterminées »), un régime de retraite complémentaire ainsi que des régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

Le régime de retraite à cotisations déterminées

Hydro One a établi un régime à cotisations déterminées avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2016. Ce régime est obligatoire et couvre les membres de la direction admissibles embauchés à partir du 1^{er} janvier 2016 ainsi que les membres de la direction embauchés avant le 1^{er} janvier 2016 qui n'étaient pas admissibles ou qui n'avaient pas choisi d'adhérer de façon irrévocable au régime de retraite en date du 30 septembre 2015. Les participants au régime à cotisations déterminées ont le choix de cotiser 4 %, 5 % ou 6 % de leur salaire ouvrant droit à pension, Hydro One versant des cotisations correspondantes.

Les cotisations de Hydro One au régime à cotisations déterminées pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 se sont établies à moins de 1 million de dollars (néant en 2015). Au 31 décembre 2016, les cotisations de la société à verser et inscrites dans les charges à payer aux bilans consolidés se situaient à moins de 1 million de dollars (néant en 2015).

Régime de retraite à prestations déterminées, régime de retraite complémentaire et régime d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi

Le régime de retraite est un régime à prestations déterminées contributif qui couvre l'ensemble des employés réguliers de Hydro One et de ses filiales. Le régime de retraite prévoit des prestations fondées sur le salaire moyen des trois meilleures années ouvrant droit à pension. Pour les membres de la direction au service de la société depuis le 1^{er} janvier 2004, et pour les membres représentés par la Society of Energy Professionals embauchés après le 17 novembre 2005, les prestations sont fondées sur le salaire moyen des cinq meilleures années ouvrant droit à pension. Après la retraite, les prestations de retraite sont indexées pour tenir compte de l'inflation. L'adhésion au régime de retraite n'est plus offerte aux membres de la direction qui n'étaient pas admissibles ou qui n'avaient pas choisi d'adhérer de façon irrévocable au régime de retraite en date du 30 septembre 2015. Ces employés sont admissibles au régime à cotisations déterminées.

Les cotisations au régime de retraite de la société et les cotisations salariales sont fondées sur une évaluation actuarielle effectuée tous les trois ans au moins. Des cotisations annuelles au régime de retraite pour 2016 s'élevant à 108 millions de dollars (177 millions de dollars en 2015) ont été établies d'après une évaluation actuarielle effectuée en date du 31 décembre

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

2015 (d'après une évaluation actuarielle effectuée en date du 31 décembre 2013 pour 2015) et du niveau du salaire ouvrant droit à pension. Les cotisations annuelles estimatives au régime de retraite pour 2017 et 2018 s'élèvent à environ 105 millions de dollars et 102 millions de dollars, respectivement, compte tenu de l'évaluation actuarielle effectuée en date du 31 décembre 2015 et du niveau prévu du salaire ouvrant droit à pension. Les cotisations minimales futures au-delà de 2018 seront fondées sur une évaluation actuarielle établie au plus tard en date du 31 décembre 2018. Les cotisations sont payables avec un décalage de un mois. Toutes les cotisations doivent être effectuées en espèces.

Le régime de retraite complémentaire de Hydro One (le « régime complémentaire ») procure aux participants du régime de retraite les avantages qu'ils auraient gagnés ou payés aux termes du régime de retraite si ce n'était des limites imposées par la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). L'obligation au titre du régime complémentaire de retraite est inscrite aux bilans consolidés dans les obligations au titre des régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

Hydro One constate aux bilans consolidés la surcapitalisation ou la sous-capitalisation de son régime de retraite et de ses régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi (les « régimes ») en tant qu'actif ou passif, et elle comptabilise des actifs et passifs réglementaires de compensation, selon ce qui convient. Si ce n'était de la comptabilisation exigée par la réglementation, les obligations sous-capitalisées au titre des prestations et avantages seraient inscrites dans le cumul des autres éléments du résultat étendu. L'incidence des modifications des hypothèses qui ont été formulées pour évaluer les obligations au titre des prestations de retraite, des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi est généralement constatée sur la durée de service résiduelle moyenne prévue des salariés. La date d'évaluation des régimes est le 31 décembre.

Exercice clos les 31 décembre (en millions de dollars)	Prestations de retraite		Avantages complémentaires de retraite et avantages postérieurs à l'emploi	
	2016	2015	2016	2015
Variation de l'obligation au titre des prestations et avantages projetés				
Obligation au titre des prestations et avantages projetés à l'ouverture de l'exercice	7 683	7 535	1 610	1 582
Coût des services rendus au cours de l'exercice	144	146	42	43
Cotisations des salariés	45	40	—	—
Intérêts débiteurs	308	302	67	64
Prestations et avantages versés	(354)	(334)	(43)	(47)
Perte actuarielle nette (gain actuariel net)	(52)	(6)	14	(27)
Variation attribuable à la scission de Hydro One Brampton	—	—	—	(5)
Obligation au titre des prestations et avantages projetés à la clôture de l'exercice	7 774	7 683	1 690	1 610
Variation des actifs du régime				
Juste valeur des actifs du régime à l'ouverture de l'exercice	6 731	6 299	—	—
Rendement réel des actifs des régimes	370	582	—	—
Prestations versées	(354)	(334)	(43)	(47)
Cotisations de l'employeur	108	177	43	47
Cotisations des salariés	45	40	—	—
Charges d'administration	(26)	(33)	—	—
Juste valeur des actifs du régime à la clôture de l'exercice	6 874	6 731	—	—
Montant non capitalisé	900	952	1 690	1 610

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

Hydro One inscrit ses obligations au titre des prestations et avantages constitués ainsi que les actifs du régime à leur montant net aux bilans consolidés, comme suit :

31 décembre (en millions de dollars)	Prestations de retraite		Avantages complémentaires de retraite et avantages postérieurs à l'emploi	
	2016	2015	2016	2015
Autres actifs	1 ¹	—	—	—
Charges à payer	—	—	56	50
Passif au titre des prestations de retraite	900	952	—	—
Passif au titre des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi	—	—	1 641 ²	1 560
Montant net non capitalisé	899	952	1 697	1 610

¹ Représente la situation de capitalisation du régime de retraite à prestations déterminées de Great Lakes Power.

² Comprend une somme de 7 millions de dollars (néant en 2015) liée aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de Great Lakes Power.

La situation de capitalisation ou de non-capitalisation du régime de retraite et des régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi s'entend de l'écart entre la juste valeur des actifs des régimes et les obligations au titre des prestations et avantages projetés aux termes des régimes. La situation de capitalisation ou de non-capitalisation varie au fil du temps en raison de plusieurs facteurs, notamment le montant des cotisations, les taux d'actualisation utilisés et les rendements réels des actifs du régime.

Le tableau suivant indique l'obligation au titre des prestations et avantages projetés (« OPAP »), l'obligation au titre des prestations et avantages constitués (« OPAC ») ainsi que la juste valeur des actifs du régime, et ce, pour le régime de retraite :

31 décembre (en millions de dollars)	2016	2015
OPAP	7 774	7 683
OPAC	7 094	7 020
Juste valeur des actifs des régimes	6 874	6 731

Selon l'OPAC, le régime de retraite était capitalisé à hauteur de 97 % au 31 décembre 2016 (96 % en 2015). D'après l'OPAP, il l'était à 88 % à cette même date (88 % en 2015). L'OPAC diffère de l'OPAP puisqu'aucune hypothèse quant aux niveaux des salaires futurs n'a été posée aux fins du calcul de la première.

Composantes des coûts nets des prestations et des avantages de la période

Le tableau suivant présente les composantes des coûts nets des prestations du régime de retraite pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015 :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2016	2015
Coût des services rendus au cours de la période, déduction faite des cotisations des salariés	144	146
Intérêts débiteurs	308	302
Rendement prévu des actifs du régime, déduction faite des charges	(432)	(406)
Amortissement des pertes actuarielles	96	119
Amortissement du coût des services passés	—	2
Coûts nets des prestations et des avantages de la période	116	163
Montant imputé aux résultats d'exploitation ¹	48	81

¹ La société suit la méthode de la comptabilité de caisse, ce qui reflète l'inclusion des coûts du régime de retraite dans les tarifs approuvés par la CEO. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, des coûts de retraite de 108 millions de dollars (177 millions de dollars en 2015) ont été attribués à la main-d'œuvre. De ce montant, 48 millions de dollars (81 millions de dollars en 2015) ont été imputés à l'exploitation et 60 millions de dollars (96 millions de dollars en 2015) ont été incorporés aux coûts des immobilisations corporelles et des actifs incorporels.

Le tableau suivant présente les composantes des coûts nets des prestations du régime d'avantages complémentaires de retraite et du régime d'avantages postérieurs à l'emploi pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015 :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2016	2015
Coût des services rendus au cours de la période, déduction faite des cotisations des salariés	42	43
Intérêts débiteurs	67	64
Amortissement des pertes actuarielles	15	14
Amortissement du coût des services passés	—	—
Coûts nets des prestations et des avantages de la période	124	121
Montant imputé aux résultats d'exploitation	55	55

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

Hypothèses

L'évaluation des obligations aux termes des régimes et des coûts des prestations ou avantages aux termes des régimes est tributaire de divers facteurs, notamment de l'élaboration d'hypothèses d'évaluation et du choix de conventions comptables. Lorsqu'elle élabore les hypothèses requises, la société tient compte des données historiques ainsi que des attentes futures. L'évaluation des obligations au titre des prestations ou avantages subit l'incidence de plusieurs hypothèses, notamment celles sur le taux d'actualisation appliqué aux obligations au titre des prestations ou avantages, le taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes, les cotisations que Hydro One prévoit verser dans les régimes, l'incidence de la mortalité, la durée résiduelle attendue d'activité des participants des régimes, la rémunération et le taux d'augmentation de la rémunération, l'âge des salariés, la durée d'activité des salariés ainsi que le taux d'augmentation prévu des coûts des soins de santé, entre autres facteurs. L'incidence des modifications des hypothèses utilisées pour évaluer les obligations aux termes des régimes est habituellement comptabilisée sur la durée moyenne résiduelle attendue d'activité des participants aux régimes. Pour établir le taux de rendement prévu des actifs des régimes, Hydro One tient compte d'indicateurs économiques historiques qui ont une incidence sur le rendement des actifs, ainsi que des prévisions en matière de rendement à long terme futur des marchés boursiers, pondéré en fonction des répartitions cibles des catégories d'actifs. De façon générale, il est prévu que les titres de participation, les placements immobiliers et les placements dans des actions de sociétés fermées auront un rendement supérieur à celui des titres à revenu fixe.

Les hypothèses moyennes pondérées ci-après ont été utilisées pour établir les obligations au titre des prestations et avantages aux 31 décembre 2016 et 2015 :

Exercices clos les 31 décembre	Prestations de retraite		Avantages complémentaires de retraite et avantages postérieurs à l'emploi	
	2016	2015	2016	2015
Hypothèses importantes				
Taux d'actualisation moyen pondéré	3,90 %	4,00 %	3,90 %	4,10 %
Taux de croissance de la rémunération (à long terme)	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %
Taux d'augmentation du coût de la vie	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux d'augmentation du coût tendanciel des soins de santé ¹	—	—	4,36 %	4,36 %

¹ Le taux passant progressivement de 6,25 % par année en 2017 à 4,36 % par année en 2031 et par la suite (de 6,38 % en 2016 à 4,36 % par année en 2031 et par la suite, selon les estimations faites en 2015).

Les hypothèses moyennes pondérées ci-après ont été utilisées pour établir les coûts nets des prestations et des avantages de la période pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015. Les hypothèses ayant servi à établir les obligations au titre des prestations et des avantages à la clôture de l'exercice à l'étude sont les mêmes que celles qui ont servi à estimer les coûts nets des prestations et des avantages de l'exercice suivant.

Exercices clos les 31 décembre	2016	2015
Prestations de retraite		
Taux de rendement prévu moyen pondéré des actifs des régimes	6,50 %	6,50 %
Taux d'actualisation moyen pondéré	4,00 %	4,00 %
Taux de croissance de la rémunération (à long terme)	2,50 %	2,50 %
Taux d'augmentation du coût de la vie	2,00 %	2,00 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés (<i>en années</i>)	15	13
Avantages complémentaires de retraite et avantages postérieurs à l'emploi		
Taux d'actualisation moyen pondéré	4,10 %	4,00 %
Taux de croissance de la rémunération (à long terme)	2,50 %	2,50 %
Taux d'augmentation du coût de la vie	2,00 %	2,00 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés (<i>en années</i>)	15,3	13,8
Taux d'augmentation du coût tendanciel des soins de santé ¹	4,36 %	4,36 %

¹ Le taux passant progressivement de 6,38 % par année en 2016 à 4,36 % par année en 2031 et par la suite (de 6,52 % en 2015 à 4,36 % par année en 2031 et par la suite, selon les estimations faites en 2015).

Le taux d'actualisation ayant servi à déterminer l'obligation au titre des prestations de retraite de l'exercice à l'étude et les coûts nets des prestations et avantages de l'exercice suivant ont été établis d'après une méthode fondée sur la courbe des taux de rendement. Aux termes de cette méthode, les paiements prévus au titre des prestations futures pour chacun des régimes sont actualisés selon un taux figurant sur une courbe de taux de rendement d'obligations de tiers et correspondant à chaque durée. La courbe des taux de rendement est établie à partir des obligations à long terme de sociétés notées AA. Un taux d'actualisation unique donnant la même valeur actualisée que la somme des flux de trésorerie actualisés est alors calculé.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

L'incidence d'une variation de 1 % du coût tendanciel des soins de santé sur l'obligation au titre des avantages projetés dans le cas des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi aux 31 décembre 2016 et 2015 est la suivante :

31 décembre (en millions de dollars)	2016	2015
Obligation au titre des avantages projetés		
Incidence d'une augmentation de 1 % du coût tendanciel des soins de santé	289	252
Incidence d'une diminution de 1 % du coût tendanciel des soins de santé	(221)	(196)

L'incidence d'une variation de 1 % du coût tendanciel des soins de santé sur le coût des services rendus et les intérêts débiteurs dans le cas des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015 est la suivante :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2016	2015
Coût des services rendus et intérêts débiteurs		
Incidence d'une augmentation de 1 % du coût tendanciel des soins de santé	23	22
Incidence d'une diminution de 1 % du coût tendanciel des soins de santé	(17)	(16)

Le tableau suivant présente les espérances de vie estimatives sur lesquelles reposent les hypothèses relatives aux taux de mortalité servant au calcul des obligations au titre du régime de retraite et des régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi aux 31 décembre 2016 et 2015 :

31 décembre 2016				31 décembre 2015			
Espérance de vie à 65 ans pour un participant actuellement âgé de				Espérance de vie à 65 ans pour un participant actuellement âgé de			
65 ans		45 ans		65 ans		45 ans	
Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
22	24	23	24	23	25	24	26

Paievements estimatifs au titre des prestations et avantages futurs

Au 31 décembre 2016, les paiements estimatifs au titre des prestations et des avantages futurs aux participants des régimes de la société étaient les suivants :

(en millions de dollars)	Prestations de retraite	Avantages complémentaires de retraite et avantages postérieurs à l'emploi
2017	321	56
2018	331	57
2019	340	60
2020	349	62
2021	358	64
2022 à 2026	1 910	355
Total des paiements estimatifs au titre des prestations et des avantages futurs jusqu'en 2026	3 609	654

Composantes des actifs réglementaires

Une partie des gains et pertes actuariels et du coût des services passés est prise en compte dans les actifs réglementaires figurant aux bilans consolidés de Hydro One afin de refléter le fait que ces montants devraient faire l'objet d'une inclusion réglementaire dans les tarifs futurs. Autrement, ces gains et pertes seraient inscrits dans les autres éléments du résultat étendu. Le tableau suivant indique les gains et les pertes actuariels ainsi que les coûts des services passés inscrits dans les actifs réglementaires :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2016	2015
Prestations de retraite		
Perte actuarielle (gain actuariel) de l'exercice	35	(181)
Amortissement des pertes actuarielles	(96)	(119)
Amortissement du coût des services passés	-	(2)
	(61)	(302)
Avantages complémentaires de retraite et avantages postérieurs à l'emploi		
Perte actuarielle (gain actuariel) de l'exercice	14	(27)
Amortissement des pertes actuarielles	(15)	(14)
Amortissement du coût des services passés	-	-
	(1)	(41)

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

Le tableau suivant indique les composantes des actifs réglementaires qui n'ont pas été constatées en tant que composantes des coûts nets des prestations et des avantages de la période pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015 :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2016	2015
Prestations de retraite		
Coût des services passés	—	—
Perte actuarielle	900	952
	900	952
Avantages complémentaires de retraite et avantages postérieurs à l'emploi		
Perte actuarielle	243	240
	243	240

Le tableau suivant indique les composantes des actifs réglementaires, aux 31 décembre des exercices indiqués, devant être amorties en tant que composantes des coûts nets des prestations et des avantages de la période au cours de l'exercice suivant :

31 décembre (en millions de dollars)	Prestations de retraite		Avantages complémentaires de retraite et avantages postérieurs à l'emploi	
	2016	2015	2016	2015
Coût des services passés	—	—	—	—
Perte actuarielle	79	96	6	8
	79	96	6	8

Actifs du régime de retraite

Stratégie de placement

Hydro One évalue régulièrement sa stratégie de placement afin de s'assurer que les actifs du régime de retraite seront suffisants pour verser les prestations de retraite au moment où elles devront l'être. Dans le cadre de cette évaluation, Hydro One peut modifier sa répartition d'actifs cible ainsi que sa stratégie de placement. Le régime de retraite est géré en fonction de ses actifs nets. Le principal objectif établi à son égard est de maintenir un niveau d'actifs nets permettant d'acquitter les obligations de la société en matière de prestations. Cet objectif est atteint grâce au respect de politiques d'investissement précises, lesquelles sont décrites dans le sommaire des politiques et procédures d'investissement (le « sommaire ») du régime de retraite, sommaire qui est examiné et approuvé par le comité des ressources humaines du conseil d'administration de Hydro One. Pour gérer les actifs nets du régime de retraite, la société fait appel à des gestionnaires de placements externes compétents qui se voient confier la responsabilité d'investir les fonds existants et les nouveaux fonds (soit les cotisations des salariés et de l'employeur de l'exercice) conformément au sommaire qui a été approuvé. Le rendement de ces gestionnaires est surveillé par voie d'un cadre de gouvernance. Toute augmentation des actifs nets résulte directement du revenu de placement que génèrent les investissements du régime de retraite et des cotisations qui y versent les salariés admissibles et la société. Les actifs nets servent principalement au versement des prestations aux membres admissibles du régime de retraite.

Composition des actifs du régime de retraite

Ce qui suit indique la répartition cible et la répartition moyenne pondérée des actifs du régime de retraite au 31 décembre 2016 :

	Répartition cible (%)	Actifs du régime de retraite (%)
Titres de participation	55,0	58,7
Titres d'emprunt	35,0	33,6
Autres ¹	10,0	7,7
	100,0	100,0

¹ Les autres placements comprennent les placements immobiliers et les placements dans des infrastructures.

Au 31 décembre 2016, le régime de retraite détenait des obligations de société de Hydro One de 11 millions de dollars (9 millions de dollars en 2015) et détenait des titres de créance de la Province de 450 millions de dollars (420 millions de dollars en 2015).

Concentrations du risque de crédit

Hydro One a analysé le portefeuille d'actifs de son régime de retraite afin d'y détecter toute concentration importante du risque de crédit aux 31 décembre 2016 et 2015. Les concentrations sur lesquelles elle s'est attardée ont compris, entre autres, celles concernant les placements dans une même entité, le type de secteur et les fonds individuels. Aux 31 décembre 2016 et 2015, les actifs du régime de retraite ne présentaient aucune concentration importante du risque de crédit (définie comme représentant plus de 10 % des actifs du régime).

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

En ce qui a trait aux obligations, le risque de crédit lié aux contreparties auquel le régime de retraite est exposé est géré en investissant dans des obligations de première qualité et des obligations gouvernementales. Dans le cas des instruments dérivés, ce risque est géré en ne concluant des opérations qu'avec des institutions financières qui ont obtenu au moins la note « A+ » de la part de Standard & Poor's Rating Services, DBRS Limited et Fitch Ratings Inc. et de « A1 » de la part de Moody's Investors Service ainsi qu'en limitant les positions auprès de chaque contrepartie et en s'assurant que l'exposition est répartie entre les contreparties. Le risque de défaut découlant d'opérations sur des titres cotés en Bourse est considéré comme étant minime puisqu'aucune opération ne peut avoir lieu si l'une ou l'autre des parties manque à son engagement.

Évaluations à la juste valeur

Les tableaux suivants présentent les actifs du régime de retraite qui sont évalués et constatés à la juste valeur de manière récurrente ainsi que le niveau de la hiérarchie de la juste valeur dans lequel ils étaient classés aux 31 décembre 2016 et 2015.

31 décembre 2016 (en millions de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Fonds communs	—	20	425	445
Trésorerie et équivalents de trésorerie	146	—	—	146
Titres à court terme	—	127	—	127
Actions de sociétés canadiennes	911	—	—	911
Actions de sociétés étrangères	2 985	113	—	3 098
Obligations et débentures canadiennes	—	1 943	—	1 943
Obligations et débentures étrangères	—	193	—	193
Total de la juste valeur des actifs du régime¹	4 042	2 396	425	6 863

¹ Au 31 décembre 2016, le total de la juste valeur des actifs du régime de retraite ne tenait pas compte des montants suivants : 27 millions de dollars au titre d'intérêts et de dividendes à recevoir, 15 millions de dollars au titre de placements achetés à payer, 9 millions de dollars au titre de charges d'administration du régime de retraite à payer et 7 millions de dollars au titre de placements vendus à recevoir.

31 décembre 2015 (en millions de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Fonds communs	—	23	301	324
Trésorerie et équivalents de trésorerie	191	—	—	191
Titres à court terme	—	80	—	80
Actions de sociétés canadiennes	807	—	—	807
Actions de sociétés étrangères	2 931	116	—	3 047
Obligations et débentures canadiennes	—	2 072	—	2 072
Obligations et débentures étrangères	—	201	—	201
Total de la juste valeur des actifs du régime¹	3 929	2 492	301	6 722

¹ Au 31 décembre 2015, le total de la juste valeur des actifs du régime de retraite ne tenait pas compte des montants suivants : 27 millions de dollars au titre d'intérêts et de dividendes à recevoir et 18 millions de dollars au titre de charges d'administration du régime de retraite à payer et de contrats de change à payer.

Il y a lieu de se reporter à la note 16 – Juste valeur des instruments financiers et gestion des risques pour obtenir une description des niveaux de la hiérarchie de la juste valeur.

Variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Le tableau suivant résume les variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015. Les instruments financiers du régime de retraite sont classés dans le niveau 3 lorsque leur juste valeur a été évaluée en fonction d'au moins une donnée d'entrée importante qui n'est pas observable sur les marchés ou en raison du manque de liquidité de certains marchés. Les gains et pertes présentés dans le tableau ci-dessous peuvent inclure des variations de la juste valeur qui sont fondées sur des données d'entrée observables et sur d'autres qui ne le sont pas.

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2016	2015
Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	301	144
Gains réalisés et non réalisés	23	51
Achats	151	106
Ventes et décaissements	(50)	—
Juste valeur à la clôture de l'exercice	425	301

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015, aucun reclassement important d'un niveau de juste valeur à l'autre n'a eu lieu.

La société soumet les évaluations de la juste valeur des instruments classés dans le niveau 3 à des analyses de sensibilité, remplaçant à cette fin des données d'entrée non observables par une ou plusieurs hypothèses de rechange jugées raisonnables. Ces analyses sont traduites par des variations négligeables de la juste valeur des instruments financiers ainsi classés.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

Techniques d'évaluation servant à établir la juste valeur

Les fonds communs comprennent principalement les placements dans des actions de sociétés fermées, les placements immobiliers et les placements en infrastructure. Les placements dans des actions de sociétés fermées représentent des fonds de capital-investissement qui investissent dans des sociétés en exploitation dont les titres ne sont pas cotés en Bourse. Les stratégies de placement dans de telles actions visent notamment des sociétés en commandite qui se démarquent par leur forte croissance interne et leurs efficacités opérationnelles, du capital de risque, des prises de contrôle par emprunt et des situations particulières, comme dans le cas d'entreprises en difficulté. Les placements immobiliers et les placements en infrastructure représentent des fonds qui investissent dans des biens immobiliers de sociétés qui ne sont pas cotées en Bourse. Les stratégies de placement en immobilier comprennent les sociétés en commandite qui cherchent à générer un rendement total au moyen de la croissance du revenu et du capital en investissant principalement dans des sociétés en commandite au Canada et à l'étranger. Les stratégies de placement en infrastructure comprennent les sociétés en commandite qui détiennent des actifs d'infrastructure clés et ciblent les actifs qui génèrent des flux de trésorerie stables à long terme et qui offrent des rendements croissants comparativement aux placements à revenu fixe classiques. Les évaluations des actions de sociétés fermées, des placements immobiliers et des placements en infrastructures sont fournies par le gestionnaire du fonds et sont fondées sur l'évaluation des placements sous-jacents, laquelle tient compte de données d'entrée, tels le coût, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie futurs actualisés et des données comparables s'appuyant sur le marché. Comme ces données d'entrée ne sont pas, à proprement parler, observables, les placements dans des actions de société fermées et les placements en infrastructure ont été classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des fonds communs.

Les équivalents de trésorerie sont constitués des dépôts en espèces remboursables à vue détenus auprès de banques et de la trésorerie détenue par les gestionnaires de placements. Les équivalents de trésorerie sont classés dans le niveau 1.

Les titres à court terme sont évalués au coût majoré des intérêts courus, ce qui avoisine leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée. Les titres à court terme sont classés dans le niveau 2.

Les actions de sociétés sont évaluées au moyen des cours sur des marchés actifs et sont classées dans le niveau 1. Les placements libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

Les obligations et les débetures sont présentées aux cours de clôture qui ont été publiés, et elles sont classées dans le niveau 2.

19. PASSIFS ENVIRONNEMENTAUX

Les tableaux suivants présentent l'évolution des passifs environnementaux pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015 :

Exercice clos le 31 décembre 2016 (en millions de dollars)	BPC	Évaluation et remise en état des terrains	Total
Passifs environnementaux – 1 ^{er} janvier	148	59	207
Charge de désactualisation	7	1	8
Dépenses	(11)	(9)	(20)
Ajustement lié à la réévaluation	(1)	10	9
Passifs environnementaux – 31 décembre	143	61	204
Moins : la tranche échéant à moins de un an	18	9	27
	125	52	177

Exercice clos le 31 décembre 2015 (en millions de dollars)	BPC	Évaluation et remise en état des terrains	Total
Passifs environnementaux – 1 ^{er} janvier	172	67	239
Charge de désactualisation	8	2	10
Dépenses	(8)	(11)	(19)
Ajustement lié à la réévaluation	(24)	1	(23)
Passifs environnementaux – 31 décembre	148	59	207
Moins : la tranche échéant à moins de un an	12	10	22
	136	49	185

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre les passifs environnementaux sur une base non actualisée et le montant comptabilisé dans les bilans consolidés compte tenu du taux d'actualisation :

31 décembre 2016 (en millions de dollars)	BPC	Évaluation et remise en état des terrains	Total
Passifs environnementaux non actualisés	158	66	224
Moins : l'actualisation des passifs accumulés à la valeur actualisée	15	5	20
Passifs environnementaux actualisés	143	61	204

31 décembre 2015 (en millions de dollars)	BPC	Évaluation et remise en état des terrains	Total
Passifs environnementaux non actualisés	168	61	229
Moins : l'actualisation des passifs accumulés à la valeur actualisée	20	2	22
Passifs environnementaux actualisés	148	59	207

Au 31 décembre 2016, les dépenses estimatives liées à l'environnement étaient les suivantes :

(en millions de dollars)	
2017	27
2018	26
2019	25
2020	29
2021	36
Par la suite	81
	224

Hydro One constate un passif au titre des dépenses futures estimatives à l'égard de l'évaluation et de la remise en état des terrains contaminés et de l'élimination progressive ou de la destruction des huiles minérales contenues dans l'équipement électrique lorsqu'il est établi que des sommes liées à des mesures environnementales correctives devront probablement être déboursées dans l'avenir en vertu des lois ou règlements en vigueur et que le montant des dépenses futures peut être estimé de manière raisonnable.

L'estimation de coûts environnementaux futurs comporte des incertitudes dues à certains événements externes possibles comme la modification des lois ou des règlements et les progrès liés aux technologies de remise en état de sites. Pour établir les montants qui doivent être comptabilisés à titre de passifs environnementaux, la société estime le coût d'achèvement des travaux requis et elle pose des hypothèses quant au moment où les dépenses futures seront réellement engagées pour obtenir des renseignements à l'égard des flux de trésorerie futurs. Un taux d'inflation à long terme hypothétique d'environ 2 % a été utilisé pour prendre en compte l'estimation du coût actuel lié aux dépenses estimatives futures. Les dépenses futures ont été actualisées selon un taux allant de 2,0 % à 6,3 % environ, soit le taux approprié pour la période au cours de laquelle ces dépenses devraient être engagées. Tous les facteurs utilisés par la société pour estimer les passifs environnementaux de la société représentent les meilleures estimations de la direction en ce qui a trait à la valeur actualisée des coûts nécessaires pour que la société se conforme à la législation et à la réglementation. Toutefois, il existe une probabilité raisonnable que le nombre ou le volume d'actifs contaminés, l'estimation des coûts nécessaires pour effectuer les travaux, les hypothèses relatives à l'inflation et la tendance prévue des flux de trésorerie annuels diffèrent de façon importante des hypothèses posées par la société. En outre, pour ce qui est du passif environnemental lié aux BPC, la disponibilité de ressources critiques telles que la main-d'œuvre qualifiée et les actifs de remplacement ainsi que la capacité de procéder à des interruptions de services à des fins d'entretien dans certaines installations clés pourraient avoir une influence sur le calendrier des dépenses.

BPC

La réglementation d'Environnement Canada, adoptée en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999), régit la gestion, le stockage et l'élimination des BPC selon certains critères tels que le type d'équipement en cause, le niveau d'utilisation et le seuil de contamination aux BPC. Aux termes de la réglementation actuelle, Hydro One doit éliminer ses BPC d'ici la fin de 2025, exception faite de l'équipement faisant l'objet d'une dispense précise. Les équipements contaminés seront de façon générale remplacés ou décontaminés en retirant l'huile isolante contaminée aux BPC qu'ils contiennent et en les remplissant immédiatement avec de l'huile de remplacement dont la concentration en BPC est de moins de 2 ppm.

Les dépenses futures supplémentaires qu'il sera nécessaire d'engager pour satisfaire aux exigences actuelles de la réglementation sur les BPC s'établissent à 158 millions de dollars (168 millions de dollars en 2015) d'après les meilleures estimations de la société. Ces dépenses devraient être engagées entre 2017 et 2025. Dans le cadre de son examen annuel des passifs environnementaux, la société a comptabilisé un ajustement de réévaluation en 2016 afin de réduire le passif environnemental au titre des BPC de 1 million de dollars (24 millions de dollars en 2015).

Évaluation et remise en état des terrains

Selon la meilleure estimation de la société, le total des dépenses futures estimatives nécessaires à l'achèvement du programme d'évaluation et de remise en état des terrains est de 66 millions de dollars (61 millions de dollars en 2015). Ces dépenses devraient être engagées sur une période allant de 2017 à 2032. Dans le cadre de son examen annuel des passifs environnementaux, la société a comptabilisé un ajustement de réévaluation en 2016 afin d'accroître le passif environnemental au titre de l'évaluation et de la remise en état des terrains de 10 millions de dollars (1 million de dollars en 2015).

20. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Hydro One comptabilise un passif au titre des dépenses estimatives futures associées au retrait et à l'élimination de matériel contaminé à l'amiante dans certaines de ses installations et au démantèlement de certains postes de commutation situés sur des sites qu'elle ne possède pas. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, qui représentent les obligations juridiques liées à la mise hors service de certains actifs corporels à long terme, sont calculées comme étant la valeur actualisée des dépenses projetées à l'égard de la mise hors service future d'actifs précis et elles sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle le passif naît, s'il est possible de faire une estimation raisonnable de la juste valeur. Si l'actif est toujours en service à la date de comptabilisation, la valeur actualisée du passif sera ajoutée à la valeur comptable de l'actif connexe dans la période au cours de laquelle le passif est engagé, et cette valeur comptable additionnelle sera amortie sur la durée de vie résiduelle de l'actif. Si une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée à l'égard d'un actif qui n'est plus en service, le coût de mise hors service de l'actif sera imputé aux résultats d'exploitation. Après la comptabilisation initiale, le passif est ajusté pour tenir compte de toute révision des flux de trésorerie futurs estimatifs afférente à l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, laquelle peut être attribuable à divers facteurs, entre autres, une flambée des coûts, un changement apporté à la technologie applicable aux actifs devant être mis hors service, une modification des lois ou de la réglementation, ainsi que pour tenir compte de la désactualisation du passif en raison de l'écoulement du temps jusqu'à ce que l'obligation soit réglée. La charge d'amortissement est ajustée prospectivement pour tenir compte de toute hausse ou baisse de la valeur comptable de l'actif connexe.

Pour établir les montants qui doivent être comptabilisés à titre d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, la société estime la juste valeur courante des travaux requis, et elle pose des hypothèses quant au moment où les dépenses futures seront réellement engagées pour obtenir des renseignements à l'égard des flux de trésorerie futurs. Un taux d'inflation à long terme implicite d'environ 2 % a servi d'hypothèse pour prendre en compte l'estimation du coût actuel lié aux dépenses estimatives futures. Les dépenses futures relatives à l'environnement ont été actualisées selon un taux allant de 3,0 % à 5,0 %, soit le taux approprié pour la période au cours de laquelle les dépenses devraient être engagées. Tous les facteurs utilisés par la société pour estimer les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de la société représentent les meilleures estimations de la direction en ce qui a trait aux coûts nécessaires pour satisfaire à la législation et à la réglementation existante. Toutefois, il existe une probabilité raisonnable que le nombre ou le volume d'actifs contaminés, l'estimation des coûts nécessaires pour effectuer les travaux, les hypothèses relatives à l'inflation et la tendance prévue des flux de trésorerie annuels diffèrent de façon importante des hypothèses posées actuellement par la société. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont examinées une fois l'an ou plus fréquemment si des changements importants sont apportés à la réglementation ou si d'autres facteurs pertinents surviennent. Les modifications apportées aux estimations sont constatées prospectivement.

Au 31 décembre 2016, Hydro One a comptabilisé des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de 9 millions de dollars (9 millions de dollars en 2015), lesquelles sont principalement constituées des dépenses estimatives futures liées au désamiantage et au retrait du matériel contaminé à l'amiante dans certaines de ses installations. Le montant d'intérêts comptabilisé est négligeable.

21. CAPITAL-ACTIONS

Actions ordinaires

La société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires. Aux 31 décembre 2016 et 2015, 595 millions d'actions ordinaires étaient émises et en circulation.

Le montant et la date de versement des dividendes à verser par Hydro One seront laissés à la discrétion du conseil d'administration de Hydro One et seront établis en fonction des résultats d'exploitation, du maintien de la structure du capital réglementaire réputée, de la situation financière et des besoins de trésorerie, du respect de critères de solvabilité imposés par les lois sur les sociétés en matière de déclaration et de versement de dividendes ainsi que d'autres facteurs que le conseil peut juger pertinents.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

Placements d'actions ordinaires

En novembre 2015, Hydro One et la Province ont réalisé un premier appel public à l'épargne (le « PAPE ») à la Bourse de Toronto, visant environ 15 % de ses 595 millions d'actions ordinaires en circulation. En avril 2016, la Province a réalisé un placement secondaire visant environ 83,3 millions d'actions ordinaires, ou 14 % des actions ordinaires, de Hydro One à la Bourse de Toronto. Hydro One n'a touché aucun produit de la vente des actions ordinaires par la Province.

Actions privilégiées

La société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées, lesquelles peuvent être émises en séries. Au 31 décembre 2016, deux séries d'actions privilégiées étaient autorisées aux fins d'émission : les actions privilégiées de série 1 et les actions privilégiées de série 2. Au 31 décembre 2016, 16 720 000 actions privilégiées de série 1 et aucune action privilégiée de série 2 étaient émises et en circulation.

Hydro One peut émettre à l'occasion des actions privilégiées en une ou plusieurs séries. Avant d'émettre des actions d'une série, le conseil d'administration de Hydro One est tenu de fixer le nombre d'actions faisant partie de la série et d'établir l'appellation, les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions qui se rattachent à la série d'actions privilégiées en question. Les porteurs des actions privilégiées de Hydro One n'ont pas le droit d'être convoqués, d'assister ou de voter aux assemblées des actionnaires de Hydro One, sauf que des droits de vote peuvent être accordés aux porteurs d'une série lorsque les dividendes rattachés à leur série n'ont pas été versés, comme il est prévu dans les dispositions relatives à la série applicables. Toutes les séries d'actions privilégiées sont de rang égal entre elles et elles ont priorité sur les actions ordinaires et sur les autres actions de rang inférieur aux actions privilégiées en ce qui a trait au versement des dividendes, à la distribution de l'actif et au remboursement du capital en cas de liquidation ou de dissolution de Hydro One.

Pour la période commençant à la date d'émission des actions privilégiées de série 1 et se terminant le 19 novembre 2020, inclusivement, les porteurs d'actions privilégiées de série 1 auront le droit de toucher des dividendes préférentiels cumulatifs fixes annuels de 1,0625 \$ par action, dans la mesure où le conseil d'administration en déclare, payables trimestriellement. Le taux de dividende sera rétabli le 20 novembre 2020 et tous les cinq ans par la suite à un taux correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans, majoré de 3,53 %. Les actions privilégiées de série 1 ne seront pas rachetables au gré de Hydro One avant le 20 novembre 2020, mais le seront le 20 novembre 2020 et le 20 novembre de chaque cinquième année par la suite, à un prix de rachat correspondant à 25,00 \$ par action privilégiée de série 1 rachetée, majoré des dividendes accumulés ou non versés. Les porteurs d'actions privilégiées de série 1 auront le droit, à leur gré, le 20 novembre 2020 et le 20 novembre de chaque cinquième année par la suite, de convertir la totalité ou certaines de leurs actions privilégiées de série 1 en actions privilégiées de série 2, à parité, sous réserve de certaines restrictions applicables au moment de la conversion. Au 31 décembre 2016, il n'y avait aucun arriéré de dividendes sur les actions privilégiées.

Les porteurs d'actions privilégiées de série 2 auront le droit de toucher des dividendes cumulatifs à taux variable trimestriels, dans la mesure où le conseil d'administration en déclare, au taux correspondant au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada à trois mois, majoré de 3,53 %, sous réserve de la révision de ce taux chaque trimestre. Les actions privilégiées de série 2 ne seront pas rachetables par Hydro One avant le 20 novembre 2020, mais elles seront rachetables par Hydro One à un prix de rachat correspondant à 25,00 \$ par action privilégiée de série 2 rachetée, si elles sont rachetées le 20 novembre 2025 ou le 20 novembre de chaque cinquième année par la suite, ou à 25,50 \$ par action privilégiée de série 2 rachetée si elles sont rachetées à toute autre date après le 20 novembre 2020, dans chaque cas majoré des dividendes accumulés ou non versés. Les porteurs d'actions privilégiées de série 2 auront le droit, à leur gré, le 20 novembre 2025 et le 20 novembre de chaque cinquième année par la suite, de convertir la totalité ou certaines de leurs actions privilégiées de série 2 en actions privilégiées de série 1, à parité, sous réserve de certaines restrictions applicables au moment de la conversion.

Restructuration du capital

Avant la conclusion du PAPE, Hydro One et Hydro One Inc. ont effectué une série d'opérations (les « opérations préalables au PAPE ») qui ont mené, entre autres, à l'acquisition, le 31 octobre 2015, par Hydro One auprès de la Province de la totalité des actions émises et en circulation de Hydro One Inc. et à l'émission de nouvelles actions ordinaires et de nouvelles actions privilégiées en faveur de la Province.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

Le tableau ci-après présente les variations dont ont fait l'objet les actions ordinaires et les actions privilégiées par suite des opérations préalables au PAPE, ainsi que la variation du nombre d'actions ordinaires et d'actions privilégiées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015. Le nombre d'actions ordinaires et d'actions privilégiées n'a pas varié au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

(en millions de dollars)	Actions ordinaires	Actions privilégiées	
		Capitaux propres	Capitaux propres temporaires
Actions ordinaires émises – achat et annulation d'actions privilégiées c)	323	–	(323)
Acquisition de Hydro One Inc. d)			
Actions ordinaires de Hydro One Inc. acquises par Hydro One	(3 441)	–	–
Actions ordinaires de Hydro One émises en faveur de la Province	3 023	–	–
Actions privilégiées de Hydro One émises en faveur de la Province	–	418	–
Actions ordinaires émises e)	2 600	–	–
Total de l'ajustement découlant des opérations préalables au PAPE	2 505	418	(323)

(nombres d'actions)	Actions ordinaires	Actions privilégiées	
		Capitaux propres	Capitaux propres temporaires
Nombre d'actions – 1 ^{er} janvier 2015 a)	100 000	–	12 920 000
Actions ordinaires émises b)	100 000	–	–
Opérations préalables au PAPE :			
Actions ordinaires émises – achat et annulation d'actions privilégiées c)	2 640	–	(12 920 000)
Acquisition de Hydro One Inc. d)			
Actions ordinaires de Hydro One Inc. acquises par Hydro One	(102 640)	–	–
Actions ordinaires de Hydro One émises en faveur de la Province	12 197 500 000	–	–
Actions privilégiées de Hydro One émises en faveur de la Province	–	16 720 000	–
Actions ordinaires émises e)	2 600 000 000	–	–
Regroupement d'actions ordinaires f)	(14 202 600 000)	–	–
Nombre d'actions – 31 décembre 2015	595 000 000	16 720 000	–

- a) Au 1^{er} janvier 2015, toutes les actions ordinaires et actions privilégiées représentaient les actions de Hydro One Inc.
- b) Le 31 août 2015, Hydro One a été constituée en société en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) et elle a émis 100 000 actions ordinaires en faveur de la Province pour un produit de 100 000 \$.
- c) Le 31 octobre 2015, Hydro One Inc. a acheté et annulé 12 920 000 actions privilégiées antérieurement détenues par la Province aux fins d'annulation, à un prix correspondant au prix de rachat des actions privilégiées, soit 323 millions de dollars au total, prix acquitté au moyen de l'émission en faveur de la Province de 2 640 actions ordinaires de Hydro One Inc.
- d) Le 31 octobre 2015, la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Hydro One Inc. ont été acquises par Hydro One auprès de la Province, en contrepartie de 12 197 500 000 actions ordinaires de Hydro One et de 16 720 000 actions privilégiées de série 1 de Hydro One.
- e) Le 4 novembre 2015, Hydro One a émis 2,6 milliards d'actions ordinaires en faveur de la Province pour un produit de 2,6 milliards de dollars.
- f) Le 4 novembre 2015, les actions ordinaires de Hydro One ont été regroupées en vertu des modifications aux statuts approuvées par la Province à titre d'unique actionnaire, de sorte qu'après le regroupement, 595 000 000 d'actions ordinaires de Hydro One étaient émises et en circulation.

Restrictions relatives à la propriété d'actions

La Loi sur l'électricité impose des restrictions relatives à la propriété d'actions aux titres de Hydro One comportant droit de vote. Les restrictions en question stipulent qu'aucune personne physique ou morale (ni aucun groupe de personnes physiques ou morales agissant conjointement ou de concert) ne peut être propriétaire bénéficiaire ni avoir le contrôle de plus de 10 % de toute catégorie ou série de titres comportant droit de vote, y compris les actions ordinaires de la société (les « restrictions relatives à la propriété d'actions »). Les restrictions relatives à la propriété d'actions ne s'appliquent pas aux titres comportant droit de vote détenus par la Province, ni au placeur qui détient des titres comportant droit de vote dans le seul but de les placer auprès d'acheteurs qui se conforment aux restrictions relatives à la propriété d'actions.

22. DIVIDENDES

En 2016, des dividendes sur les actions privilégiées de 19 millions de dollars (13 millions de dollars en 2015) et des dividendes sur les actions ordinaires de 577 millions de dollars (875 millions de dollars en 2015) ont été déclarés. Les dividendes sur les actions ordinaires en 2016 comprennent 77 millions de dollars se rapportant à la période suivant le PAPE, soit du 5 novembre au 31 décembre 2015, et 500 millions de dollars se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2016.

En août 2015, Hydro One a déclaré un dividende en nature sur ses actions ordinaires, payable sous la forme de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Hydro One Brampton (voir la note 4).

23. RÉSULTAT PAR ACTION

Le bénéfice de base par action ordinaire est obtenu en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de Hydro One par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.

Le bénéfice dilué par action ordinaire est obtenu en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de Hydro One par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après ajustement visant à tenir compte de l'effet des régimes de rémunération à base d'actions potentiellement dilutifs, y compris les régimes d'octroi d'actions et le régime incitatif à long terme, et il est calculé selon la méthode du rachat d'actions.

Exercices clos les 31 décembre	2016	2015
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires <i>(en millions de dollars)</i>	721	690
Nombre moyen pondéré d'actions		
De base	595 000 000	496 272 733
Effet des régimes de rémunération à base d'actions potentiellement dilutifs <i>(note 24)</i>	1 700 823	94 691
Dilué	596 700 823	496 367 424
Bénéfice par action ordinaire		
De base	1,21 \$	1,39 \$
Dilué	1,21 \$	1,39 \$

Bénéfice de base et dilué par action ordinaire pro forma ajusté non conforme aux PCGR

Le bénéfice de base et dilué par action ordinaire pro forma ajusté non conforme aux PCGR a été établi par la direction à titre d'information supplémentaire en présumant que le nombre total d'actions ordinaires en circulation s'est élevé à 595 000 000 au cours des exercices clos respectivement les 31 décembre 2016 et 2015. Cette information pro forma supplémentaire est utilisée à l'interne par la direction depuis le PAPE afin d'évaluer la performance de la société et elle est jugée utile pour éliminer l'incidence du nombre d'actions en circulation et détenues par la Province qui était différent avant le PAPE. Le bénéfice par action ordinaire est considéré comme une mesure importante et la direction estime que sa présentation pour toutes les périodes, compte tenu du nombre d'actions en circulation au moment du PAPE et par la suite, fournie aux utilisateurs une base d'évaluation comparable des activités de la société.

Exercices clos les 31 décembre <i>(non audité)</i>	2016	2015
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires <i>(en millions de dollars)</i>	721	690
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pro forma		
De base	595 000 000	595 000 000
Effet des régimes de rémunération à base d'actions potentiellement dilutifs <i>(note 24)</i>	1 700 823	94 691
Dilué	596 700 823	595 094 691
Bénéfice par action ordinaire pro forma ajusté non conforme aux PCGR		
De base	1,21 \$	1,16 \$
Dilué	1,21 \$	1,16 \$

Le bénéfice de base et dilué par action ordinaire pro forma ajusté non conforme aux PCGR n'a pas de sens normalisé aux termes des PCGR des États-Unis.

24. RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTIONS

Régimes d'octroi d'actions

Le 31 décembre 2016, Hydro One avait deux régimes d'octroi d'actions (les « régimes d'octroi d'actions »), l'un au profit de certains membres du Power Workers' Union (le « régime d'octroi d'actions du PWU ») et l'autre au profit de certains membres de la Society of Energy Professionals (le « régime d'octroi d'actions de la SEP »).

Le régime d'octroi d'actions du PWU prévoit l'émission de nouvelles actions ordinaires de Hydro One à certains membres admissibles du Power Workers' Union, chaque année, à compter du 1^{er} avril 2017, et ce jusqu'au 1^{er} avril 2028 ou à la date à laquelle un employé admissible ne respecte plus les critères d'admissibilité du régime d'octroi d'actions du PWU, si cette date est antérieure. Pour être admissible, un employé doit être un participant au régime de retraite le 1^{er} avril 2015, doit être un employé à la date où survient l'émission d'actions annuelle et doit continuer d'avoir moins de 35 ans de service. La période de service exigée pour le régime d'octroi d'actions du PWU commence le 3 juillet 2015, date à laquelle le régime d'octroi d'actions a été signé par le PWU. Le nombre d'actions ordinaires octroyées chaque année à un employé admissible correspondra à 2,7 % du salaire de l'employé admissible au 1^{er} avril 2015, divisé par 20,50 \$, soit le prix des actions ordinaires de Hydro One aux termes du PAPE. Le nombre global d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du régime d'octroi d'actions du PWU ne pourra pas dépasser 3 981 763. En 2015, 3 979 062 actions ordinaires ont été octroyées aux termes du régime d'octroi d'actions du PWU.

Le régime d'octroi d'actions de la SEP prévoit l'émission de nouvelles actions ordinaires de Hydro One à certains membres admissibles de la Society of Energy Professionals, chaque année, à compter du 1^{er} avril 2018, et ce jusqu'au 1^{er} avril 2029 ou à la date à laquelle un employé admissible ne respecte plus les critères d'admissibilité du régime d'octroi d'actions de la SEP, si cette date est antérieure. Pour être admissible, un employé doit être un participant au régime de retraite le 1^{er} septembre 2015, doit être un employé à la date où survient l'émission d'actions annuelle et doit continuer d'avoir moins de 35 ans de service. Par conséquent, la période de service exigée pour le régime d'octroi d'actions de la SEP commence le 1^{er} septembre 2015. Le nombre d'actions ordinaires octroyées chaque année à un employé admissible correspondra à 2,0 % du salaire de l'employé admissible au 1^{er} septembre 2015, divisé par 20,50 \$, soit le prix des actions ordinaires de Hydro One aux termes du PAPE. Le nombre global d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du régime d'octroi d'actions de la SEP ne pourra pas dépasser 1 434 686. En 2015, 1 433 292 actions ordinaires ont été octroyées aux termes du régime d'octroi d'actions de la SEP.

La juste valeur des octrois d'actions de Hydro One Limited en 2015, soit 111 millions de dollars, a été estimée en fonction du cours de l'action à la date de l'octroi, soit 20,50 \$, et elle est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition progressive des droits, étant donné que les régimes d'octroi d'actions comportent des conditions liées au rendement et des conditions liées aux années de service. Aucune action n'a été octroyée aux termes des régimes d'octroi d'actions en 2016. Le total de la rémunération à base d'actions comptabilisé en 2016 s'est établi à 21 millions de dollars (10 millions de dollars en 2015) et ce montant a été comptabilisé comme un actif réglementaire.

Le tableau ci-après présente un sommaire des activités du régime d'octroi d'actions pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015 :

Exercice clos le 31 décembre 2016	Octrois d'actions (nombre d'actions ordinaires)	Prix moyen pondéré
Octrois d'actions en cours – 1 ^{er} janvier 2016	5 412 354	20,50 \$
Attribuées (droits non acquis)	—	—
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(77 939)	20,50 \$
Octrois d'actions en cours – 31 décembre 2016	5 334 415	20,50 \$

Exercice clos le 31 décembre 2015	Octrois d'actions (nombre d'actions ordinaires)	Prix moyen pondéré
Octrois d'actions en cours – 1 ^{er} janvier 2015	—	—
Attribuées (droits non acquis)	5 412 354	20,50 \$
Octrois d'actions en cours – 31 décembre 2015	5 412 354	20,50 \$

Régime de DDVA d'administrateur

Aux termes du régime de DDVA d'administrateur de la société, les administrateurs peuvent choisir de recevoir un crédit au titre de leur rémunération annuelle en espèces sous forme d'un compte théorique de DDVA au lieu d'espèces. Le conseil d'administration de Hydro One peut également déterminer, de temps à autre, que des circonstances particulières justifient l'attribution de DDVA à un administrateur, en guise de rémunération, en sus de la rémunération habituelle ou des jetons de présence auxquels il a droit.

Chaque DDVA représente un droit dont la valeur sous-jacente est équivalente à la valeur de une action ordinaire de la société et donne le droit d'accumuler un dividende sur action ordinaire sous forme de DDVA supplémentaires au moment où les dividendes sont versés, après leur déclaration par le conseil d'administration de Hydro One.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

Exercices clos les 31 décembre (nombre de DDVA)	2016	2015
DDVA en circulation – 1 ^{er} janvier	20 525	–
DDVA attribués	78 558	20 525
DDVA en circulation – 31 décembre	99 083	20 525

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, une charge de 2 millions de dollars (moins de 1 million de dollars en 2015) a été comptabilisée dans le bénéfice à l'égard du régime de DDVA. Au 31 décembre 2016, un passif de 2 millions de dollars (moins de 1 million de dollars au 31 décembre 2015) lié aux DDVA en circulation a été comptabilisé au prix de clôture des actions ordinaires de la société de 23,58 \$ et il est compris dans les charges à payer des bilans consolidés.

Régime d'actionnariat des employés

Avec prise d'effet le 15 décembre 2015, Hydro One a établi un régime d'actionnariat des employés. Aux termes de ce régime, certains membres de la direction et employés non syndiqués admissibles peuvent cotiser entre 1 % et 6 % de leur salaire de base pour acheter des actions ordinaires de Hydro One. La société verse une cotisation équivalente à 50 % de la cotisation de l'employé, jusqu'à un montant maximal au titre de la cotisation patronale de 25 000 \$ par année civile. En 2016, les cotisations versées aux termes du régime d'actionnariat des employés se sont établies à 2 millions de dollars (néant en 2015).

Régime incitatif à long terme

Avec prise d'effet le 31 août 2015, le conseil d'administration de Hydro One a adopté un régime incitatif à long terme. Aux termes de ce régime, des incitatifs à long terme sont accordés à certains membres de la haute direction et autres membres de la direction de Hydro One et de ses filiales, et toutes les attributions fondées sur des titres de capitaux propres seront réglées en actions nouvellement émises de Hydro One, aux termes des dispositions du régime. Le nombre global d'actions pouvant être émises aux termes du régime incitatif à long terme ne pourra pas dépasser 11 900 000 actions de Hydro One.

Le régime incitatif à long terme offre une souplesse permettant d'accorder un ensemble d'incitatifs, y compris des droits à la valeur d'actions assujetties à des restrictions, des droits à la valeur d'actions liées au rendement, des options d'achat d'actions, des droits à la plus-value d'actions, des actions assujetties à des restrictions, des droits différés à la valeur d'actions et d'autres attributions fondées sur des actions. On prévoit que l'assortiment des mécanismes variera en fonction des postes occupés compte tenu du degré de responsabilité du membre de la haute direction à l'égard du rendement global de l'entreprise.

En 2016, la société a octroyé des attributions aux termes du régime incitatif à long terme, constituées de droits à la valeur d'actions liées au rendement et de droits à la valeur d'actions assujetties à des restrictions, lesquels sont réglés en titre de capitaux propres, comme suit :

Exercice clos le 31 décembre 2016	Nombre de droits à la valeur d'actions liées au rendement	Nombre de droits à la valeur d'actions assujetties à des restrictions
Droits en circulation – 1 ^{er} janvier 2016	–	–
Droits attribués	235 420	258 970
Droits ayant fait l'objet d'une renonciation	(4 820)	(4 820)
Droits en circulation – 31 décembre 2016	230 600	254 150

Le total de la juste valeur à la date d'attribution s'est établi à 12 millions de dollars (néant en 2015). La charge de rémunération comptabilisée par la société à l'égard de ces attributions s'est élevée à 3 millions de dollars en 2016 (néant en 2015).

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

25. PARTICIPATION SANS CONTRÔLE

Le 16 décembre 2014, des actifs de transport totalisant 526 millions de dollars ont été transférés de Hydro One Networks à B2M LP. Cette transaction a été financée à 60 % au moyen de la dette (316 millions de dollars) et à 40 % au moyen des titres de capitaux propres (210 millions de dollars). Le 17 décembre 2014, la Première Nation Ojibway Saugeen (la « PNOS ») a acquis une participation de 34,2 % dans B2M LP moyennant une contrepartie de 72 millions de dollars, représentant la juste valeur de la participation acquise. La participation initiale de la PNOS dans B2M LP est constituée de parts de catégorie A d'un montant de 50 millions de dollars et de parts de catégorie B d'un montant de 22 millions de dollars.

Les parts de catégorie B sont assorties d'une option de vente obligatoire, laquelle prévoit qu'en cas de réalisation (par ex. un cas de défaut tel un défaut de la PNOS à l'égard de la dette ou une insolvabilité), Hydro One rachète les parts de catégorie B de B2M LP à la valeur comptable nette à la date de rachat. La tranche de la participation sans contrôle liée aux parts de catégorie B est classée à titre temporaire dans les capitaux propres du bilan consolidé étant donné que le droit de rachat connexe échappe à la volonté de la société. La tranche restante de la participation sans contrôle est classée dans les capitaux propres.

Le tableau qui suit présente l'évolution de la participation sans contrôle pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015.

Exercice clos le 31 décembre 2016 (en millions de dollars)	Capitaux propres temporaires	Capitaux propres	Total
Participation sans contrôle – 1 ^{er} janvier 2016	23	52	75
Distributions à la participation sans contrôle	(3)	(6)	(9)
Bénéfice net attribuable à la participation sans contrôle	2	4	6
Participation sans contrôle – 31 décembre 2016	22	50	72

Exercice clos le 31 décembre 2015 (en millions de dollars)	Capitaux propres temporaires	Capitaux propres	Total
Participation sans contrôle – 1 ^{er} janvier 2015	21	49	70
Distributions à la participation sans contrôle	(1)	(4)	(5)
Bénéfice net attribuable à la participation sans contrôle	3	7	10
Participation sans contrôle – 31 décembre 2015	23	52	75

26. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Province est l'actionnaire majoritaire de Hydro One. La SIERE, Ontario Power Generation Inc. (« OPG »), la SFIEO, la CEO et Hydro One Brampton sont des apparentés à Hydro One puisque la Province les contrôle ou exerce une influence notable sur celles-ci.

		Exercices clos les 31 décembre	
		2016	2015
		(en millions de dollars)	
Apparenté	Opération		
Province ¹	Versement de dividendes	451	888
	Actions ordinaires émises ²	—	2 600
	Coûts liés au PAPE remboursés ultérieurement par la Province ³	—	7
SIERE	Achats d'électricité	2 096	2 318
	Produits tirés des services de transport	1 549	1 548
	Produis tirés de la distribution liés à la protection des tarifs ruraux	125	127
	Produits tirés de la distribution liés à l'approvisionnement en électricité de collectivités dans les régions éloignées du Nord	32	32
	Financement reçu relativement aux programmes de conservation et de gestion de la demande	63	70
OPG	Achats d'électricité	6	11
	Produits tirés de la prestation de services de construction et d'entretien de l'équipement	5	7
	Coûts passés en charges au titre de l'achat de services	1	1
SFIEO	Paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés ⁴	—	2 933
	Achats d'électricité visés par des contrats d'électricité administrés par la SFIEO	1	6
	Frais payés au titre de l'indemnisation (a pris fin le 31 octobre 2015)	—	8
CEO	Frais liés à la CEO	11	12
Hydro One Brampton ¹	Produits tirés des services de gestion, d'administration et de gestion du réseau de compteurs intelligents	3	1

¹ Le 31 août 2015, Hydro One Inc. a réalisé la scission de sa filiale, Hydro One Brampton, en faveur de la Province.

² Le 4 novembre 2015, Hydro One a émis des actions ordinaires à la Province pour un produit de 2,6 milliards de dollars.

³ En 2015, Hydro One a engagé certaines charges liées au PAPE, d'un montant total de 7 millions de dollars, pour lesquelles la société a été ultérieurement remboursée par la Province.

⁴ En 2015, Hydro One a versé à la SFIEO des paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés totalisant 2,9 milliards de dollars, y compris la taxe de départ de 2,6 milliards de dollars.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

Les achats et les ventes conclus avec des apparentés sont exécutés conformément aux exigences du Code d'affiliation de la CEO. Les soldes impayés à la clôture de la période ne portent pas intérêt et seront réglés en espèces.

Ce qui suit indique les montants à payer à des apparentés ou à recevoir de ceux-ci par suite des opérations susmentionnées.

31 décembre (en millions de dollars)	2016	2015
Montants à recevoir des apparentés	158	191
Montants à payer à des apparentés ¹	(147)	(138)

¹ Les montants à payer à des apparentés au 31 décembre 2016 tiennent compte de montants à payer à la SIERE de 143 millions de dollars (134 millions de dollars en 2015) à l'égard d'achats d'électricité.

27. ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation sont les suivantes :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2016	2015
Débiteurs	(60)	245
Montants à recevoir des apparentés	33	33
Matières et fournitures	2	2
Charges payées d'avance et autres actifs	(15)	4
Créditeurs	19	(23)
Charges à payer	53	(15)
Montants à payer à des apparentés	9	(89)
Intérêts courus	9	(4)
Créditeurs et autres passifs à long terme	6	—
Passif au titre des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi	78	60
	134	213

Dépenses en immobilisations

Le tableau qui suit présente le rapprochement entre les investissements à l'égard d'immobilisations corporelles et le montant présenté dans les états consolidés des flux de trésorerie, compte tenu de l'amortissement capitalisé et de la variation nette des charges à payer connexes :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2016	2015
Investissements en capital à l'égard d'immobilisations corporelles	(1 630)	(1 623)
Amortissement capitalisé et variation nette des charges à payer comprises dans les investissements en capital à l'égard d'immobilisations corporelles	30	28
Dépenses en immobilisations liées aux immobilisations corporelles	(1 600)	(1 595)

Le tableau qui suit présente le rapprochement entre les investissements à l'égard d'actifs incorporels et le montant présenté dans les états consolidés des flux de trésorerie, compte tenu de la variation nette des charges à payer connexes :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2016	2015
Investissements en capital à l'égard d'actifs incorporels	(67)	(40)
Variation nette des charges à payer comprises dans les investissements en capital à l'égard d'actifs incorporels	6	3
Dépenses en immobilisations liées aux actifs incorporels	(61)	(37)

Apports de capital

Hydro One conclut des contrats régis par le code des réseaux de transport de la CEO lorsqu'un client de l'entreprise de transport demande un nouveau raccordement ou une mise à niveau de son raccordement. Le client est tenu de faire un apport de capital à Hydro One en fonction de l'écart entre la valeur actualisée des coûts de la facilité de raccordement et la valeur actualisée des produits. La valeur actualisée des produits est fondée sur une estimation de la charge prévue pour la période contractuelle avec Hydro One. Une fois la facilité de raccordement mise en service, conformément au code des réseaux de transport de la CEO, Hydro One réévaluera périodiquement les estimations en matière de charge prévue, ce qui entraînera une hausse ou une baisse des apports de capital versés par le client. La hausse ou la baisse des apports de capital est comptabilisée directement dans les immobilisations en service. En 2016, les apports de capital découlant de ces réévaluations ont totalisé 21 millions de dollars (57 millions de dollars en 2015), ce qui représente l'écart entre la charge prévue du volume d'électricité transporté et la charge prévue au contrat initial, sous réserve de certains ajustements.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

Renseignements complémentaires

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2016	2015
Intérêts payés, montant net	418	416
Impôts sur le bénéfice/paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés versés	32	2 933

28. ÉVENTUALITÉS

Poursuites

Hydro One fait face à diverses poursuites, revendications et procédures réglementaires qui surviennent dans le cours normal de ses activités. De l'avis de sa direction, l'issue de ces affaires n'aura pas d'incidence défavorable significative sur la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie consolidés de la société.

Hydro One Inc., Hydro One Networks, Hydro One Remote Communities et Norfolk Power Distribution Inc. sont les parties défenderesses dans un recours collectif en vertu duquel le représentant des demandeurs réclame jusqu'à 125 millions de dollars en dommages, alléguant des pratiques de facturation inappropriées. Une requête visant à faire certifier ce recours collectif est en cours. Compte tenu du stade peu avancé de la poursuite, il est impossible pour le moment d'estimer le montant de la perte éventuelle pouvant découler de cette action.

Transfert d'actifs

Les ordonnances de transfert aux termes desquelles la société a acquis certaines entreprises d'Ontario Hydro en date du 1^{er} avril 1999 n'ont pas entraîné le transfert du titre de propriété de certains actifs situés dans des réserves [telles qu'elles sont définies en vertu de la *Loi sur les Indiens* (Canada)]. La SFIEO détient actuellement ces actifs. Selon les modalités des ordonnances de transfert, la société est tenue de gérer ces actifs jusqu'à ce qu'elle ait obtenu tous les consentements nécessaires pour procéder au transfert du titre de propriété de ces actifs en sa faveur. La société n'est pas en mesure de prévoir le total du montant qu'elle pourrait avoir à verser par année ou de façon ponctuelle, afin d'obtenir les consentements nécessaires. En 2016, la société a payé environ 1 million de dollars (1 million de dollars en 2015) à l'égard des consentements obtenus. Si la société ne peut obtenir les consentements requis, la SFIEO continuera de détenir ces actifs pour une durée indéterminée. Si la société est incapable de parvenir à un règlement satisfaisant, elle pourrait devoir déplacer ces actifs à d'autres endroits, et le coût de ce déplacement pourrait être élevé ou, dans un nombre restreint de cas, elle pourrait devoir abandonner une ligne et la remplacer par une centrale électrique au diesel. Les coûts associés à ces actifs pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation de la société si cette dernière ne pouvait les recouvrer par le truchement d'ordonnances tarifaires futures.

29. ENGAGEMENTS

Le tableau qui suit présente un résumé des engagements de Hydro One aux termes de contrats de location, de conventions d'impartition et d'autres ententes qui sont exigibles au cours des cinq prochaines années et par la suite.

31 décembre 2016 (en millions de dollars)	2017	2018	2019	2020	2021	Par la suite
Conventions d'impartition	165	102	94	2	2	9
Entente à long terme visant les logiciels et les compteurs	17	17	16	17	1	5
Engagements découlant des contrats de location-exploitation	11	10	6	10	3	2

Conventions d'impartition

Inergi LP (« Inergi »), société affiliée de CapGemini Canada Inc., fournit des services à Hydro One, notamment des services de règlement, des services d'approvisionnement jusqu'au paiement, des services de paie, des services de technologie de l'information ainsi que des services financiers et comptables. La convention conclue avec Inergi relativement à ces services viendra à échéance en décembre 2019. Par ailleurs, Inergi fournit à Hydro One des services d'impartition visant la prestation de services à la clientèle. La convention relative à ces services viendra à échéance en février 2018.

Brookfield Global Integrated Solutions (auparavant Brookfield Johnson Controls Canada LP) (« Brookfield ») fournit des services à Hydro One, au besoin, notamment en ce qui a trait à la gestion des installations et à l'exécution de certains projets d'investissement jugés nécessaires par la société. La convention actuelle conclue avec Brookfield pour ces services viendra à échéance en décembre 2024.

Entente à long terme visant des logiciels et des compteurs

Trilliant Holdings Inc. et Trilliant Networks (Canada) Inc. (ensemble, « Trilliant ») fournissent des services à Hydro One à l'égard de services d'approvisionnement, d'entretien et de soutien pour les compteurs intelligents ainsi que le matériel informatique et les logiciels connexes, y compris des licences d'utilisation supplémentaires, de même que certains services

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

professionnels. L'entente conclue avec Trilliant à l'égard de ces services viendra à échéance en décembre 2025, mais Hydro One peut renouveler celle-ci pour une période additionnelle de cinq ans, à son entière discrétion.

Contrats de location-exploitation

Hydro One est engagée à titre de preneur à bail dans le cadre de contrats de location-exploitation irrévocables visant des immeubles utilisés par la fonction liée à l'administration et au service ainsi que du matériel de télécommunications entreposé. Ces contrats de location ont une durée normale allant de trois à cinq ans, mais plusieurs de ces contrats ont des durées plus ou moins longues qui reflètent des circonstances ou des occasions spéciales. Les options de renouvellement, dont sont assortis la plupart des contrats, visent des périodes équivalentes allant de trois à cinq ans. Tous les contrats de location comprennent une clause permettant la révision à la hausse de la charge de location une fois par année ou au moment du renouvellement, selon la conjoncture des marchés en vigueur ou les modalités préétablies des baux. La conclusion de ces contrats de location par Hydro One n'a pas donné lieu à l'imposition de restrictions à cette dernière. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, la société a effectué des paiements de location totalisant 11 millions de dollars (7 millions de dollars en 2015).

Autres engagements

Soutien prudentiel

Les entités qui achètent de l'électricité en Ontario par l'entremise de la SIERE doivent fournir une garantie établie selon leurs activités prévues sur le marché afin de réduire le risque de défaut. Au 31 décembre 2016, Hydro One Inc. avait fourni à la SIERE un soutien prudentiel au nom de ses filiales au moyen de garanties, en sa qualité de société mère, de 329 millions de dollars (329 millions de dollars en 2015) ainsi qu'au nom d'un distributeur au moyen de garanties de 1 million de dollars (1 million de dollars en 2015). Par ailleurs, au 31 décembre 2016, Hydro One Inc. avait fourni des lettres de crédit d'un montant de 24 millions de dollars (15 millions de dollars en 2015), y compris 17 millions de dollars (15 millions de dollars en 2015) à la SIERE. La SIERE pourrait effectuer des prélèvements sur ces garanties et (ou) ces lettres de crédit si ces filiales ou ce distributeur omettaient de faire le paiement exigé par un avis de paiement en souffrance émis par la SIERE. Le paiement potentiel maximal correspond à la valeur nominale de toute lettre de crédit majorée du montant des garanties de la société mère.

Conventions de retraite

Des lettres de crédit bancaire ont été émises comme garantie du passif de Hydro One Inc. aux termes d'un fonds en fiducie constitué en vertu du régime de retraite complémentaire destiné aux salariés admissibles de Hydro One Inc. Le fiduciaire du régime de retraite complémentaire est tenu d'effectuer des prélèvements sur ces lettres de crédit si Hydro One Inc. manque à ses obligations aux termes du régime. Ces obligations incluent l'exigence de fournir au fiduciaire un rapport actuariel annuel ainsi que des lettres de crédit suffisantes pour garantir le passif de la société en vertu du régime, de verser les prestations exigibles dans le cadre du régime et de payer les frais liés aux lettres de crédit. Le paiement éventuel maximal correspond à la valeur nominale des lettres de crédit. Au 31 décembre 2016, Hydro One Inc. avait en cours pour 150 millions de dollars (139 millions de dollars en 2015) de lettres de crédit liées aux conventions de retraite.

30. INFORMATIONS SECTORIELLES

Hydro One compte trois secteurs isolables :

- l'entreprise de transport, qui comprend le transport de l'électricité à haute tension à l'échelle de la province, y compris l'interconnexion de plus de 70 entreprises de distribution locales et de certains clients industriels d'envergure raccordés directement au réseau électrique de l'Ontario;
- l'entreprise de distribution, qui comprend la livraison de l'électricité à des clients finaux et à certains autres distributeurs d'électricité municipaux;
- le secteur Autres activités, qui comprend certaines activités du siège social et l'exploitation de l'entreprise de télécommunications de la société.

La désignation des secteurs d'activité est fondée sur le statut réglementaire et sur la nature des services offerts. Les secteurs d'exploitation de la société sont établis en fonction des informations utilisées par le principal responsable de l'exploitation de la société, pour prendre les décisions liées à l'attribution des ressources et évaluer la performance de chaque secteur. La société évalue la performance de chaque secteur en se fondant sur le bénéfice avant les charges de financement et les impôts sur le bénéfice découlant des activités poursuivies (exclusion faite de certains frais d'entreprise liés à la gouvernance attribués).

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

Les conventions comptables appliquées par les différents secteurs sont les mêmes que celles décrites dans le sommaire des principales conventions comptables (voir la note 2).

Exercice clos le 31 décembre 2016 (en millions de dollars)	Transport	Distribution	Autres	Chiffres consolidés
Produits	1 584	4 915	53	6 552
Achats d'électricité	—	3 427	—	3 427
Exploitation, entretien et administration	382	608	79	1 069
Amortissement	390	379	9	778
Bénéfice (perte) avant les charges de financement et les impôts sur le bénéfice	812	501	(35)	1 278
Investissements en capital	988	703	6	1 697

Exercice clos le 31 décembre 2015 (en millions de dollars)	Transport	Distribution	Autres	Chiffres consolidés
Produits	1 536	4 949	53	6 538
Achats d'électricité	—	3 450	—	3 450
Exploitation, entretien et administration	414	633	88	1 135
Amortissement	374	380	5	759
Bénéfice (perte) avant les charges de financement et les impôts sur le bénéfice	748	486	(40)	1 194
Investissements en capital	943	711	9	1 663

Total de l'actif par secteur

31 décembre (en millions de dollars)	2016	2015
Transport	13 007	12 045
Distribution	9 337	9 200
Autres	3 007	3 049
Total de l'actif	25 351	24 294

Tous les produits, coûts et actifs sont, selon le cas, gagnés, engagés ou détenus au Canada.

31. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Dividendes

Le 9 février 2017, Hydro One a déclaré des dividendes de 4 millions de dollars sur les actions privilégiées et de 125 millions de dollars (0,21 \$ par action ordinaire) sur les actions ordinaires.